

République de Madagascar: Deuxième et troisième revues de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation et demande de modification de critères de réalisation—Rapport des services du FMI; Déclaration des services du FMI; Communiqué de presse sur les travaux du Conseil d'administration; Déclaration de l'Administrateur pour la République de Madagascar.

Dans le contexte des deuxième et troisième revues de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, de la demande de dérogation et de la demande de modification de critères de réalisation, les documents suivants ont été publiés et inclus dans ce dossier:

- Le rapport des services du FMI portant sur les deuxième et troisième revues de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, la demande de dérogation et la demande de modification de critères de réalisation, préparé par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 3 octobre 2007 avec les autorités de la République de Madagascar sur l'évolution et les politiques économiques. Sur la base des informations disponibles au moment de ces entretiens, la rédaction du rapport des services du FMI a été achevée le 10 janvier 2008. Les vues exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration.
- Une déclaration des services du FMI du 30 janvier 2008 mettant à jour les informations disponibles sur l'évolution récente.
- Un communiqué de presse résumant les vues du Conseil d'administration telles qu'elles ont été exprimées le 30 janvier 2008 lors de l'examen du rapport des services du FMI qui a achevé la revue.
- Une déclaration de l'Administrateur pour la République de Madagascar.

Les documents ci-après ont été ou seront publiés séparément.

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités de la République de Madagascar*
Mémorandum de politique économique et financière des autorités de la République de Madagascar*

Protocole d'accord technique*

*Figurent également dans le rapport des services du FMI.

La politique de publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles pour le marché.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être adressés par courriel à publicationpolicy@imf.org

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante:

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org • Site Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars EU

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Deuxième et troisième revues de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et demande de dérogation et de modification des critères de réalisation

Préparé par le Département Afrique

(en collaboration avec d'autres départements)

Approuvé par Thomas Krueger et Mark Plant

10 janvier 2008

- Les entretiens relatifs à la deuxième et à la troisième revues de l'accord triennal en faveur de Madagascar au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) se sont tenus à Antananarivo du 8 au 21 mars 2007 et du 20 septembre au 3 octobre 2007, ainsi qu'à Washington du 11 au 14 avril et du 18 au 19 octobre 2007. Les missions étaient composées de MM. Tsibouris ou Ames (chef de mission), Ellyne, Josz (tous du Département Afrique) et Hallaert (Département de l'élaboration et de l'examen des politiques) et ont bénéficié de l'assistance de M. van den Boogaerde, Représentant résident du FMI.
- Le Président Ravalomanana a été réélu en décembre. Son parti a obtenu une nette majorité aux élections législatives de septembre 2007, et certains changements ont été apportés dans les principaux ministères économiques.
- La Lettre d'intention, le Mémoire de politique économique et financière (MPEF) et le Protocole d'accord technique figurent à l'appendice. Les relations avec le FMI, les relations avec le groupe de la Banque mondiale et les questions d'ordre statistique sont présentées à l'annexe jointe au présent rapport à titre d'information.

Table des matières	Page
I. Introduction	4
II. Évolution économique récente	4
III. Politiques économiques et financières pour 2007–08.....	7
A. Programme révisé pour 2007	7
B. Politiques économiques et financières pour 2008.....	7
IV. Suivi et objectifs du programme.....	10
V. Risques.....	11
VI. Évaluation par les services du FMI	11
 Tableaux	
1. Programme de travail provisoire dans le cadre de l'accord FRPC triennal, 2006–08.....	13
2. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2005–09.....	14
3. Comptes nationaux et solde épargne-investissement, 2005–09.....	15
4a. Opérations globales du Trésor, 2005–09 (en milliards d'ariary).....	16
4b. Opérations globales du Trésor, 2005–09 (en pourcentage du PIB).....	17
5. Opérations globales du Trésor, 2007 (flux trimestriels)	18
6. Balance des paiements 2005–11	19
7. Situation Monétaire, 2006–09.....	20
8. Bilan de la banque centrale (BCM), 2006–09	21
9. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2005–11.....	22
10. Position au FMI et indicateurs du crédit du FMI, 2006–11.....	23
11. Objectifs du Millénaire pour le développement	24
 Appendices	
Appendice I. Madagascar—Lettre d'intention	25
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière pour 2007–08	28
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique pour le suivi des Indicateurs et des critères de réalisation du programme soutenu par l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) en 2008.....	53

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les résultats obtenus dans le cadre du programme sont mitigés. Les résultats macroéconomiques sont bons, grâce à la gestion macroéconomique compétente des autorités budgétaires et monétaires. Cependant, certaines réformes structurelles ont été retardées, notamment dans le secteur de l'électricité. De vigoureuses mesures correctrices ont été arrêtées afin d'éviter qu'il y ait de nouveau communication d'informations inexactes en ce qui concerne un critère de réalisation structurel continu sur le maintien des procédures établies pour l'évaluation en douane et le dédouanement des biens.

Le programme de 2008 a pour objectif d'accroître les recettes fiscales, d'améliorer la qualité des dépenses publiques, de réduire l'inflation et d'exécuter des réformes structurelles importantes pour la croissance:

- Le budget de 2008 est aligné étroitement sur les priorités du plan d'action pour Madagascar (PAM), le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) des autorités pour 2007–11 et les objectifs macroéconomiques du programme. Il inclut une vaste réforme de la politique fiscale, qui, conjuguée aux réformes en cours des administrations de l'impôt et des douanes, contribuera largement à accroître les recettes et à améliorer l'environnement économique.
- Les réformes de la gestion des finances publiques vont dans la bonne direction, mais il faut encore améliorer la préparation, l'exécution et le suivi du budget.
- La politique monétaire et la politique de change doivent continuer d'avoir pour objectif de réduire l'inflation et d'éviter une appréciation excessive du taux de change. Les investissements directs étrangers considérables dans les industries extractives offrent l'occasion d'accumuler des réserves de change, mais il convient de gérer avec soin leurs répercussions monétaires afin de réduire l'inflation.
- Il est urgent d'accélérer les réformes structurelles, notamment dans le secteur de l'électricité, pour rehausser la croissance économique et renforcer la compétitivité de l'économie.

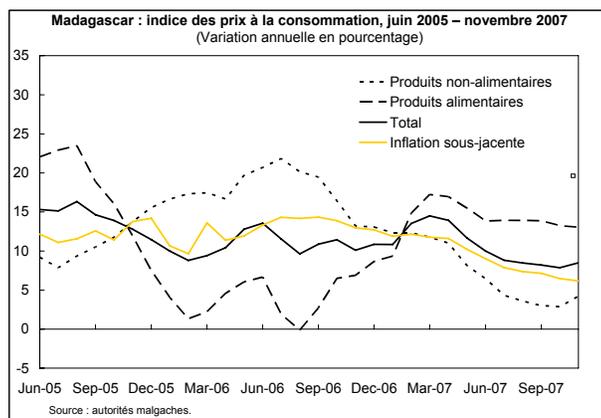
Étant donné la bonne exécution de la politique macroéconomique en 2006–07, le programme ambitieux pour 2008 et les mesures correctrices efficaces qui ont été prises après l'inobservation de critères de réalisation, les services du FMI recommandent l'achèvement de la deuxième et de la troisième revues, appuient l'octroi de dérogations pour l'inobservation de deux critères de réalisation quantitatifs et de trois critères de réalisation structurels (l'une de ces dérogations est sollicitée dans le rapport sur l'achat non conforme) et proposent de modifier trois critères de réalisation continus existants.

I. INTRODUCTION

1. L'achèvement de la deuxième revue, prévu initialement en même temps que les consultations au titre de l'article IV (qui ont eu lieu le 25 juin 2007), a été retardé à la demande des autorités. Un cas de communication de données inexactes en ce qui concerne un critère de réalisation structurel continu sur le maintien des procédures d'évaluation en douane et de dédouanement des biens (MPEF, tableau 2) a été détecté en mars 2007, et les autorités ont demandé à disposer de plus de temps pour effectuer un audit.

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

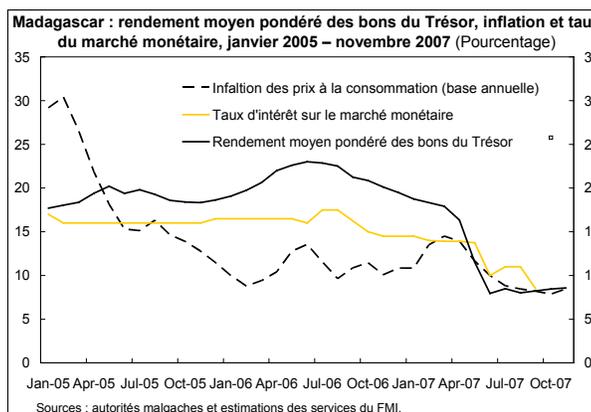
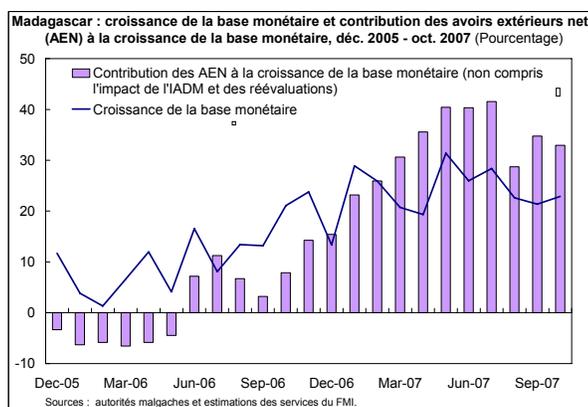
2. **La croissance économique s'est accélérée et l'inflation a baissé en 2007** (tableaux 2 et 3). Le lancement des travaux de construction dans deux grands projets miniers a plus que compensé les effets négatifs des cyclones et des inondations du début de l'année sur l'agriculture (en particulier le riz et la vanille). Après une hausse des prix des produits alimentaires au début de l'année et une modération des prix des produits non alimentaires liée à l'appréciation de la monnaie au premier semestre de l'année, l'inflation globale et l'inflation sous-jacente (hors riz et énergie) sont tombées au-dessous de 10 % (sur un an).



3. **L'exécution du budget est généralement en bonne voie** (tableau 5). Fin septembre 2007, les recettes fiscales étaient inférieures à l'objectif fixé en raison d'un relâchement de l'administration de l'impôt pendant le passage à une nouvelle équipe de gestion à la Direction des impôts, ainsi que de l'appréciation de la monnaie qui a pesé sur l'équivalent en monnaie locale des taxes sur le commerce extérieur. Le financement intérieur net du budget a néanmoins été inférieur au plafond fixé dans le programme en raison de la lenteur de l'exécution des dépenses et des compressions des dépenses non prioritaires (0,5 % du PIB) qui ont permis de porter les dépenses obligatoires (par exemple, les retraites des fonctionnaires et les remboursements de la TVA, deux postes sous-estimés dans le Loi de finances 2007) et les transferts à la société d'électricité à un

niveau supérieur à celui du programme. En juin 2007, le Président a annoncé une amnistie (expirant fin 2007) sur les pénalités résultant d'infractions aux lois fiscales, douanières et de change.

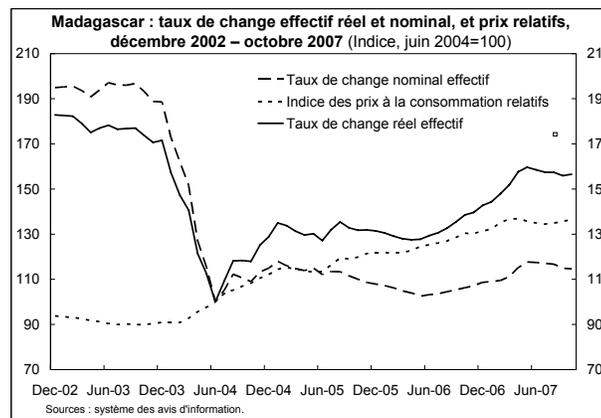
4. **La croissance monétaire est restée vigoureuse et les taux d'intérêt ont diminué nettement** (tableaux 7 et 8). L'accumulation des avoirs extérieurs nets a accéléré la croissance annuelle de M3 et de la base monétaire. Bien que la banque centrale ait absorbé environ 80 % des liquidités injectées par ses achats de devises, les liquidités résiduelles et la réduction du besoin de financement budgétaire ont entraîné une baisse du rendement moyen des bons du Trésor à 8,7 % en novembre. Les autorités monétaires ont cherché à renforcer leur audit interne, après la découverte de vols de billets de banque équivalant à 0,1 % du PIB au début de 2007.



5. **Les interventions de la banque centrale sur le marché des changes et une reprise des importations ont stabilisé le taux de change nominal depuis début mai.** Comme convenu lors des consultations au titre de l'article IV, la banque centrale est intervenue sur le marché des changes pour éviter une appréciation excessive du taux de change. Les réserves de change brutes ont augmenté pour avoisiner 3,3 mois d'importations (hors importations des grands projets miniers) fin octobre 2007. En

parallèle avec une reprise des importations au deuxième trimestre, le taux de change nominal est resté relativement stable depuis début mai.

6. **La balance commerciale s'est détériorée au premier semestre de 2007.** Des cyclones ont freiné les exportations de vanille et la surexploitation des stocks de poissons a pesé sur les exportations de crevettes. Toutefois, les meilleurs résultats à l'exportation des entreprises textiles des zones franches industrielles (ZFI) et de quelques produits agricoles semblent indiquer que les exportations restent compétitives au taux de change actuel (qui, fin octobre, s'était apprécié de 13 % en valeur effective réelle sur un an). Les importations ont été plus vigoureuses que prévu essentiellement à cause des importations liées aux zones franches industrielles et aux projets miniers.



7. **Les résultats obtenus dans le cadre de l'accord FRPC sont mitigés.** Fin décembre 2006, deux critères de réalisation n'avaient pas été observés (MPEF, tableaux 1 et 2) : le plafond du financement intérieur de l'administration centrale et le critère structurel sur le maintien des procédures d'évaluation en douane et de dédouanement des biens. Étant donné les compressions de dépenses opérées en 2007 pour compenser la sous-estimation des dépenses obligatoires (¶ 3 et MPEF, ¶ 3) et les mesures correctrices énoncées dans le rapport du Directeur général sur l'achat non conforme, les autorités ont sollicité une dérogation pour l'inobservation de ces critères de réalisation. Fin juin 2007, le critère de réalisation relatif au plancher des recettes fiscales (MPEF, tableau 3) n'avait pas été respecté. Étant donné les mesures correctrices prises pour renforcer l'administration des recettes (MPEF, ¶ 23), les autorités ont sollicité aussi une dérogation pour l'inobservation de ce critère de réalisation. Deux critères de réalisation structurels n'ont pas été observés (MPEF, tableau 4): la recapitalisation de la banque centrale (exécutée avec un retard de deux mois par rapport à fin mars) et la fixation de plafonds trimestriels d'engagements (exécutée avec un retard de trois semaines par rapport à fin juin). Étant donné ces retards limités, les autorités ont sollicité une dérogation pour l'inobservation de ces critères de réalisation. Elles ont demandé le report, de 2007 à 2008, de quatre repères sur des réformes de la politique commerciale, de la gestion des

finances publiques et du secteur de l'électricité. Comme prévu, les autorités ont relevé les prix de l'eau et de l'électricité de 15 % en octobre 2007 (MPEF, ¶ 48).

III. POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2007–08

A. Programme révisé pour 2007

8. **Le programme pour 2007 a été révisé en raison des entrées massives d'investissements directs étrangers et de l'appréciation de la monnaie nationale qui en a résulté.** La croissance du PIB réel s'est accélérée en raison des travaux de construction dans deux grands projets miniers (¶ 2). L'objectif d'inflation (fin de période) a été relevé légèrement du fait de la montée des cours mondiaux du pétrole. Le plancher des recettes fiscales a été réduit en raison de la baisse de l'équivalent en monnaie nationale des taxes sur le commerce extérieur, et le plafond du financement intérieur net a été relevé en conséquence (MPEF, tableau 3). Le plancher des avoirs extérieurs nets a été relevé en raison des achats de devises effectués pour freiner l'appréciation de la monnaie, et les avoirs intérieurs nets ont été abaissés de manière à maintenir la base monétaire conforme à l'objectif d'inflation.

B. Politiques économiques et financières pour 2008

9. **Les perspectives macroéconomiques à moyen terme n'ont guère changé par rapport au rapport des services du FMI de 2007 au titre de l'article IV** (tableau 9). Les travaux de construction dans les projets miniers, qui devraient se concentrer davantage en début de période, et une légère progression des exportations devraient continuer de stimuler la croissance. En conséquence, le déficit des transactions courantes devrait atteindre un record voisin de 24 % du PIB en 2008, puis baisser à environ 8 % du PIB d'ici 2011 alors que les exportations minières commencent. La croissance annuelle du PIB réel devrait plus que doubler par rapport à la moyenne des 10 dernières années, pour atteindre 8 % en moyenne sur la période 2008–11, tandis que l'inflation devrait continuer à baisser pour s'établir à 5 %.

10. **Le cadre macroéconomique pour 2008 a pour objectif de consolider les progrès réalisés en 2007.** Il s'agit de maintenir la croissance économique, de continuer de réduire l'inflation, d'assurer le rééquilibrage budgétaire et de privilégier les dépenses prévues par le DSRP.

11. **Le budget 2008 approuvé par le Parlement est aligné étroitement sur le PAM.** Afin de dégager une marge de manœuvre pour le développement du secteur privé, il n'autorise qu'un recours limité au financement intérieur. Les recettes fiscales devraient augmenter de 0,7 % du PIB, sur la base d'une mise en œuvre résolue des réformes de l'administration des recettes, dans le contexte d'une réforme de la politique fiscale visant une augmentation des recettes (¶ 12). Le total des dépenses devrait augmenter légèrement

(d'environ 0,2 % du PIB), et les dépenses prioritaires du DSRP devraient progresser au rythme du PIB nominal.¹ Pour renforcer la transparence des finances publiques, le programme budgétaire inclut un transfert d'environ 0,1 % du PIB à la banque centrale pour les coûts prévus de la stérilisation (protocole d'accord technique, tableau 1). Les autorités ont constitué une réserve budgétaire de 0,3 % du PIB pour éviter les compressions de dépenses ad hoc pendant l'année observées dans le passé (MPEF, ¶ 17).

Madagascar : indicateurs budgétaires, 2007-08 (Pourcentage du PIB) ¹			
	2007 (a)	2008 (b)	(b) - (a)
Total des recettes et dons	16.2	16.3	0.1
Recettes fiscales	10.9	11.6	0.7
Recettes non fiscales	0.2	0.2	0.0
Dons	5.1	4.5	-0.6
Total des dépenses (base engagements)	20.7	20.9	0.2
Dépenses courantes	11.3	10.9	-0.4
Dépenses en capital	9.5	10.0	0.6
Solde global (base engagements, dons compris)	-4.5	-4.6	-0.1
Solde global (base caisse, dons compris)	-4.7	-4.9	-0.2
Financement extérieur	3.3	4.1	0.8
Financement intérieur	1.4	0.8	-0.7
<i>Pour mémoire</i>			
Dépenses prioritaires du DSRP	11.5	11.5	0.1
Financement intérieur (définition du programme) ²	0.4	0.4	0.0

Sources : Ministère de l'économie, des finances et du budget, et estimations des services du FMI.
¹ Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les agrégats ne soient pas égaux à la somme de leurs composantes.
² Voir tableau 4a, note 7.

12. La réforme décisive du système fiscal et de son administration seront très utiles pour atteindre les objectifs fixés par le programme en matière de recettes. Sur la base des recommandations du Département des finances publiques du FMI, le budget 2008 réduit le nombre d'impôts de 28 à 14, consolide le régime de l'impôt sur le revenu en un impôt uniforme de 25 %, relève le seuil de la TVA et rehausse le taux de la TVA de 18 à 20 %. Il sera également proposé de mettre fin au régime des zones et entreprises franches (avec une clause de maintien des droits acquis pour les entreprises existantes ayant acquis le statut de zone ou entreprise franche) dans le cadre d'une nouvelle loi de promotion des exportations (MPEF, ¶ 52 et critère de réalisation proposé, tableau 6). Les autorités continueront d'appliquer les plans d'action prioritaires visant à renforcer les

¹ Si le soutien extérieur était plus élevé que prévu, les cibles du programme ne seraient pas ajustées à la hausse jusqu'à concurrence de 30 millions de DTS ou 0,5 % du PIB en vue de permettre des dépenses supplémentaires. Le plafond et le facteur d'ajustement s'appliqueraient aux dons et à la dette concessionnelle, aucun nouveau prêt non concessionnel n'étant autorisé dans le cadre du programme (protocole d'accord technique, ¶ 3 et 30).

administrations de l'impôt et des douanes chargées des gros et moyens contribuables, et examineront le régime fiscal des projets miniers (MPEF, ¶ 20–31).

13. Il sera essentiel de faire avancer les réformes de la gestion des finances publiques pour améliorer l'exécution du budget et renforcer les finances publiques.

Les autorités continueront d'appliquer leur plan d'action prioritaire mobile, qui a été mis à jour en étroite collaboration avec les donateurs, en vue de renforcer la préparation, le suivi et l'exécution du budget (critère de réalisation proposé sur les plafonds trimestriels d'engagements pour éviter la répétition des dépassements de dépenses observés dans le passé, MPEF, tableau 6). Elles attacheront une attention prioritaire au déploiement et à l'utilisation du système d'information pour la gestion des finances publiques (SIGFP) et décentraliseront une partie des dépenses d'investissement pour améliorer la fourniture des biens publics au niveau local. Elles chercheront aussi à renforcer les finances publiques en préparant des mesures visant à éliminer le déficit structurel du système de retraite par répartition de la fonction publique et en continuant d'appliquer l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) (MPEF, ¶ 17, 32–35 et 53).

14. Il reste prioritaire de mener une politique monétaire et de change qui permettent d'éviter une appréciation excessive du taux de change et de maintenir l'inflation en dessous de 10 %.

Les grands projets miniers étant en pleine phase de construction en 2008, le programme prévoit une hausse de la demande de monnaie qui sera satisfaite par une forte augmentation des réserves de change, dont une partie sera stérilisée. Cependant, si la croissance monétaire s'écarte de la trajectoire prévue dans le programme, les autorités monétaires sont prêtes à accroître les opérations d'open market pour maintenir l'inflation en dessous de 10 % (MPEF, ¶ 36–39).

15. L'indépendance financière de la banque centrale sera consolidée. Pour compléter sa recapitalisation récente, la banque centrale mettra au point un plan de maîtrise des coûts avec l'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI. Les autorités sont convenues que les bénéfices ne seraient pas distribués avant que la banque centrale dispose de fonds propres équivalant au moins à 10 % de la base monétaire. La banque centrale examinera aussi ses directives en matière de gestion des réserves de change et actualisera la loi sur la banque centrale de manière à ce que celle-ci satisfasse aux exigences de la Communauté de développement économique de l'Afrique australe (SADC) (MPEF ¶ 40–42).

16. Il est nécessaire de faire progresser l'intermédiation financière pour accélérer la croissance. Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie du secteur financier en étroite collaboration avec la Banque mondiale et le FMI, les autorités mettent en place une centrale des risques, appliquent un système de paiement en temps réel et renforcent la surveillance des institutions financières. La possibilité de mettre en place une banque de développement est examinée (MPEF, ¶ 43). Les services du FMI ont souligné qu'il importait de garantir la transparence et des mécanismes de gouvernance

adéquats, ainsi que de limiter les risques budgétaires si une banque de développement était créée.

17. La libéralisation des échanges se poursuit, mais la simplification de la structure du tarif douanier a marqué un temps d'arrêt. Madagascar a commencé à éliminer ses droits de douane pour les importations en provenance de pays de la SADC, l'objectif étant de les éliminer totalement d'ici 2012 (MPEF, ¶ 44). Madagascar a conclu un accord intérimaire avec la Commission européenne sur les questions de l'accord de partenariat économique qui couvre l'accès aux marchés, la pêche et le développement. Cet accord garantit à Madagascar des conditions favorables d'accès aux marchés de l'Union européenne (UE) et Madagascar éliminera progressivement, sur 15 ans, ses droits de douane sur environ 80 % de ses importations en provenance de l'UE. Les négociations sur les autres aspects de l'accord de partenariat économique se poursuivront en 2008. Les effets à court terme de cet accord et de l'accord de libre-échange avec la SADC sur les recettes fiscales seront minimes et plus que compensés par le relèvement du taux de la TVA en 2008 (¶ 12).

18. Des avancées dans la réforme du secteur de l'électricité sont indispensables pour accélérer la croissance. En vue de rééquilibrer les finances, les autorités se sont engagées à i) opérer deux hausses supplémentaires de 15 % des prix de l'électricité d'ici octobre 2008, ii) appliquer par la suite une formule de tarification automatique et iii) effectuer des transferts de 0,3 % du PIB en 2008 pour financer des investissements prioritaires dans le redressement du secteur. Cependant, l'élaboration d'une stratégie à moyen terme qui impliquerait le secteur privé a pris du retard. Les autorités ont décidé de renouveler le contrat de l'équipe de direction actuelle jusqu'à la fin de 2008 et de lancer un appel d'offres pour un nouveau contrat de gestion pour 2009–13 (MPEF, ¶ 47–50).

IV. SUIVI ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

19. L'accord sera examiné deux fois par an. Il établit des critères de réalisation quantitatifs pour fin janvier 2008 (cumulés depuis fin décembre 2006) et fin juin 2008, ainsi que des objectifs indicatifs pour fin mars, fin septembre et fin décembre 2008 (MPEF, tableaux 3 et 5). Les critères de réalisation et repères structurels porteront sur des domaines de la politique et de l'administration fiscales, de la gestion des finances publiques, de la gestion des réserves de change et de la réforme du secteur de l'électricité qui sont critiques d'un point de vue macroéconomique (MPEF, tableau 6). Deux critères de réalisation continus sur les procédures douanières ont été remplacés par un nouveau critère de réalisation unique pour 2008, de manière à aligner la conditionnalité sur la modernisation du processus de dédouanement. Et le critère de réalisation continu original relatif aux exemptions de taxe ou de droit de douane ad hoc inclut dorénavant les suspensions en plus des exemptions.

V. RISQUES

20. **La capacité de Madagascar de rembourser le FMI est adéquate, mais des risques pèsent sur la mise en œuvre du programme.** Il est prévu que, pour la plupart des chocs, les indicateurs de la dette restent bien en deçà des seuils du cadre de viabilité de la dette de la Banque mondiale et du FMI.² Des chocs sur les termes de l'échange, des cyclones, des retards dans le redressement du secteur de l'électricité et des pressions en faveur d'incitations fiscales pourraient perturber l'exécution du programme.

VI. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

21. **Les résultats obtenus dans le cadre du programme sont mitigés.** La vigueur de la croissance, la baisse de l'inflation et des taux d'intérêt, et le recours limité au financier intérieur de l'État témoignent d'une bonne exécution globale de la politique macroéconomique. Cependant, les retards pris dans plusieurs réformes structurelles ont fait apparaître des faiblesses dans leur planification et leur exécution.

22. **Le budget de 2008 est aligné sur les priorités du DSRP et les objectifs macroéconomiques du programme.** Il met l'accent à juste titre sur la nécessité de mobiliser des recettes intérieures, de financer les dépenses prioritaires prévues dans le DSRP et de renforcer la gestion des finances publiques.

23. **L'amnésie fiscale limitée s'est inscrite en porte-à-faux par rapport à la nécessité d'améliorer le civisme fiscal.** Donc, la réforme décisive du code des impôts en décembre, qui a entraîné des simplifications importantes, a été accueillie avec grande satisfaction. Les réformes en cours des administrations de l'impôt et des douanes contribueront à soutenir une croissance tirée par le secteur privé et à atteindre l'objectif de recettes ambitieux et ainsi financer les dépenses prioritaires.

24. **S'il y a eu des progrès dans la gestion des finances publiques, il reste beaucoup à faire pour améliorer l'exécution du budget et renforcer les finances publiques.** Les autorités doivent exploiter pleinement le potentiel du système d'information pour renforcer la préparation, le suivi et l'exécution du budget. Il faudra veiller à ce que la décentralisation naissante des dépenses préserve de saines pratiques de gestion budgétaire.

25. **La politique monétaire et la politique de change doivent continuer d'être axées sur la réduction de l'inflation, tout en évitant une appréciation excessive du taux de change.** La banque centrale devra continuer de profiter des entrées massives

² Tableaux 2 et 10, et Rapport des services du FMI sur les économies nationales (IMF Country Report) no. 7/236, Appendice I.

d'investissements miniers qui sont attendues pour accumuler des réserves de change tout en absorbant les liquidités excédentaires par des opérations d'open market. Selon les données récentes, les exportations restent compétitives au taux de change en vigueur.

26. **Il convient de poursuivre le développement du secteur financier.** L'intention des autorités de finaliser et d'appliquer leur stratégie du secteur financier est notée avec satisfaction. Les autorités doivent redoubler d'efforts pour mettre en place des conditions plus propices à un développement du secteur financier tiré par le privé, par exemple en créant une centrale des risques ou en améliorant le système de paiement, mais doivent s'abstenir d'intervenir dans l'allocation du crédit par l'intermédiaire d'une éventuelle banque de développement ou de la caisse d'épargne publique.

27. **La réforme du secteur de l'électricité progresse lentement. Un programme de redressement plus ambitieux doit être élaboré et appliqué d'urgence.** Les autorités doivent continuer de relever les prix de l'électricité, financer des investissements urgents dans le redressement du secteur et appliquer une formule de tarification automatique pour ouvrir la voie à une restructuration et à un développement plus fondamentaux du secteur, qui exigeront un financement considérable.

28. **Les risques qui pèsent sur le programme semblent gérables.** Les autorités utilisent l'assistance technique de diverses sources pour renforcer leurs capacités d'exécution des réformes structurelles dans les principaux domaines couverts par le programme.

29. Étant donné les progrès accomplis par les autorités dans la gestion macroéconomique et les mesures correctrices qu'elles ont prises face aux dérapages, les services du FMI recommandent que les dérogations sollicitées soient accordées et que les deuxième et troisième revues de l'accord FRPC soient achevées.

Tableau 1. Madagascar — Programme de travail provisoire
dans le cadre de l'accord FRPC triennal, 2006–08

Date	Action	Décaissement
À partir du 31 octobre 2007	Examen par le Conseil des deuxième et troisième revues	15,712 millions DTS
À partir du 30 avril 2008	Examen par le Conseil de la quatrième revue	7,856 millions DTS
À partir du 31 octobre 2008	Examen par le Conseil de la cinquième revue	7,856 millions DTS
À partir du 30 avril 2009	Examen par le Conseil de la sixième revue	7,854 millions DTS

Tableau 2. Madagascar : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2005-09

	2005	2006	2007			2008		2009	
			Prog. ¹	Proj. ²	Proj. rév.	Proj. rév. ²	Prog.	Proj. ²	Proj. rév.
	(variation en pourcentage, sauf indication contraire)								
Revenu national et prix									
Croissance du PIB en termes réels	4.6	5.0	5.6	6.5	6.3	7.3	7.3	7.5	7.5
Déflateur du PIB	17.8	11.5	9.7	9.5	9.3	6.4	7.4	5.6	6.7
Indice prix à la cons. (moyenne période)	18.4	10.8	9.6	9.8	10.3	7.1	8.0	5.5	6.1
Indice prix à la cons. (fin période)	11.4	10.9	8.0	7.9	8.4	6.0	7.0	5.0	5.0
Secteur extérieur									
Volume des exportations de biens	16.6	10.2	1.3	3.0	8.0	3.2	8.0	6.8	11.2
Volume des importations de biens	-13.0	-5.3	2.5	33.9	49.8	16.4	18.8	-0.2	-6.1
Termes de l'échange (- détérioration)	-36.6	-5.8	-1.8	3.0	-3.4	-0.6	1.5	0.8	2.0
Monnaie et crédit ³									
Base monétaire ⁴	11.7	13.3	13.6	21.8	21.7	19.3	22.0	17.1	19.3
Masse monétaire	3.1	25.9	15.5	26.7	22.9	24.1	23.6	19.4	20.5
Avoirs extérieurs nets	1.9	29.9	5.3	7.1	9.0	7.9	9.6	3.6	11.8
Avoirs intérieurs nets	1.2	-4.0	10.1	19.6	13.9	16.2	14.0	15.9	8.6
Crédit à l'Etat	-5.3	-16.2	0.5	4.4	4.5	-0.1	0.6	-0.1	0.0
Crédit au secteur privé ⁴	22.4	19.5	23.0	29.4	25.0	37.0	26.0	32.2	19.7
Vitesse de circulation de la monnaie (M3; moyenne)	4.6	4.3	4.6	4.0	4.1	3.6	3.8	3.5	3.6
	(Pourcentage du PIB)								
Finances publiques									
Recettes totales (dons exclus)	10.9	11.2	11.4	11.1	11.1	11.6	11.8	12.1	12.3
dont : recettes fiscales	10.1	10.7	11.2	10.9	10.9	11.4	11.6	11.9	12.1
Dons ⁵	5.7	47.9	5.1	5.0	5.1	3.5	4.5	3.4	4.4
Dépenses totales (base engagements)	21.2	21.3	20.7	21.7	20.7	19.4	20.9	19.6	20.7
Dépenses courantes	11.0	11.1	10.4	11.8	11.3	10.2	10.9	10.4	10.1
Dépenses en capital	10.3	10.2	10.3	9.9	9.5	9.3	10.0	9.2	10.6
Solde intérieur	-2.2	-1.9	-1.4	-2.7	-2.4	-1.3	-1.5	-1.3	-1.1
Solde global (base engagements, dons inclus)	-4.3	37.4	-4.4	-5.8	-4.7	-4.3	-4.9	-4.1	-4.1
Solde global (base engagements, dons exclus)	-10.1	-10.5	-9.5	-10.7	-9.8	-7.8	-9.4	-7.5	-8.4
Financement intérieur	0.5	-2.4	0.3	1.5	1.4	0.3	0.8	0.4	0.1
Financement intérieur ⁶	0.8	0.4	0.1	0.4	0.4	0.3	0.4	0.2	0.1
Épargne et investissement									
Investissement	22.6	23.2	22.1	29.2	30.0	33.9	34.4	31.7	30.6
Secteur public	10.3	10.2	10.3	9.9	9.5	9.2	10.0	9.2	10.6
Secteur privé	12.3	13.0	11.7	19.3	20.6	24.7	24.3	22.5	20.0
Épargne intérieure brute	8.4	12.2	9.3	9.9	8.9	11.8	9.4	11.7	12.7
Épargne nationale brute	11.6	14.6	12.2	11.7	10.7	13.0	10.8	12.5	13.6
Secteur extérieur et dette publique									
Exportations de biens, f.o.b	17.0	17.8	15.9	14.5	15.1	12.8	14.6	12.4	14.7
Importations de biens, c.i.f.	33.9	32.4	30.6	33.7	39.5	33.6	41.5	30.2	34.6
Solde courant (dons exclus)	-12.2	-9.8	-10.7	-18.2	-19.7	-21.3	-24.0	-19.6	-17.4
Solde courant (dons inclus)	-10.9	-8.6	-9.9	-17.5	-19.3	-20.9	-23.6	-19.2	-17.0
Dette publique	80.3	38.5	34.7	36.4	35.9	34.8	34.4	35.4	34.3
Extérieure	69.9	28.7	27.2	26.8	25.9	26.2	25.2	27.5	26.1
Intérieure	10.4	9.8	7.4	9.6	9.9	8.6	9.2	7.8	8.1
Valeur actualisée nette (VAN) de la dette extérieure									
Ratio VAN de la dette/exportations	134.3	38.6	59.4	46.2	40.4	54.1	45.6	60.9	50.5
Ratio VAN de la dette/recettes budg.	215.0	64.3	93.8	71.2	68.4	78.1	72.0	83.3	77.7
	(Unités indiquées)								
Réserves officielles brutes (millions de DTS)	337.4	381.6	391.8	460.3	495.5	554.7	633.5	623.8	760.6
(en mois d'importations de biens et services)	2.9	3.0	3.0	2.7	2.6	2.7	2.7	2.9	3.4
(en mois d'importations, grands projets miniers exclus)	3.3	3.3	3.6	3.7	3.7	4.1
Besoin de financement (millions de DTS)	0.0	0.0	15.7	15.7	0.0	15.7	23.6	7.9	15.7
Taux de change ariary/DTS (moyenne période)	2,958	3,146
Taux de change effectif réel (moyenne période, variation en pourcentage)	5.7	0.6	-0.1	16.1	18.3	10.0	8.5	0.0	0.0
Taux de change ariary/dollar EU (moyenne période)	2,006	2,142
PIB par habitant (dollars EU)	270	288	319	374	369	439	430	473	464
PIB nominal (milliards d'ariary)	10,093	11,815	13,622	13,729	13,727	15,677	15,813	17,788	18,135

Sources : autorités malgaches; estimations et projections des services du FMI.

¹ République de Madagascar, rapport des services du FMI n° 07/7 : première revue de l'accord triennal au titre de la FRPC.² République de Madagascar, rapport des services du FMI n° 07/236 : rapport des services du FMI pour les consultations de 2007 au titre de l'article IV.³ Variation en pourcentage de la masse monétaire (M3) de début d'année.⁴ Croissance sur un an.⁵ Y compris transferts en capital au titre de l'IADM en 2006.⁶ Définition du programme : voir tableau 4a, note 7.

Tableau 3. Madagascar : Comptes nationaux et solde épargne-investissement, 2005-09

	2005	2006	2007		2008		2009		
			Est.	Proj. ¹ Rev. Proj.	Proj. ¹	Prog.	Proj. ¹ Rev. Proj.		
Share of GDP									
<u>Croissance réelle de l'offre</u>	(Variation en pourcentage)								
in 2004									
Secteur primaire	0.32	2.5	2.1	2.6	1.9	3.2	3.2	3.2	3.2
Agriculture	0.15	4.5	2.6	2.3	2.9	3.5	3.5	3.5	3.5
Élevage et pêche	0.14	0.8	1.9	3.2	1.0	3.2	3.2	3.2	3.2
Ressources forestières	0.03	1.0	1.0	1.0	1.0	1.5	1.5	1.5	1.5
Secteur secondaire	0.12	2.4	4.2	6.4	9.0	6.6	7.6	7.1	7.6
Aliments et boissons	0.04	0.3	3.6	9.3	9.9	9.2	9.9	9.2	9.9
Entreprises franches	0.02	-3.7	5.0	0.0	8.3	0.0	4.0	0.0	2.5
Énergie	0.01	2.5	4.4	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6
Industries extractives	0.00	4.4	9.1	10.5	10.5	11.5	11.5	31.6	28.3
Autres	0.04	8.2	11.0	5.9	9.5	6.3	7.2	6.1	6.5
Secteur tertiaire ²	0.45	9.3	6.8	8.9	4.8	10.1	7.5	10.3	8.1
Transports	0.15	5.3	7.3	9.3	8.8	10.9	10.9	10.8	10.8
Services	0.12	18.3	5.6	8.4	-3.6	9.6	0.8	9.6	1.1
Commerce	0.10	4.5	4.3	7.3	6.1	8.9	8.9	8.9	8.9
Administration publique	0.05	3.0	2.1	2.5	3.0	4.1	3.0	5.6	5.6
Travaux publics/bâtiment	0.03	20.8	25.1	22.8	18.8	18.1	17.0	18.0	17.3
Taxes indirectes	0.12	-5.4	6.4	6.7	22.3	6.7	15.9	6.7	14.4
PIB réel aux prix du marché	1.00	4.6	5.0	6.5	6.3	7.3	7.3	7.5	7.5
<u>Composition de la demande nominale</u>									
(Pourcentage du PIB)									
Solde des ressources	-14.1	-14.2	-11.0	-19.3	-21.1	-22.1	-24.9	-20.0	-17.9
Importations de biens et services non facteurs	41.0	41.0	40.8	44.0	48.5	43.9	50.6	41.2	43.5
Exportations de biens et services non facteurs	26.9	26.9	29.8	24.7	27.4	21.8	25.7	21.2	25.6
Solde extérieur courant (dons inclus) = (S-I)	-10.9	-10.9	-8.6	-17.5	-19.3	-20.9	-23.6	-19.2	-17.0
Consommation	91.6	91.6	87.8	90.1	91.1	88.2	90.6	88.3	87.3
Publique	8.4	8.4	8.8	9.9	9.9	8.7	9.6	9.1	9.1
Privée	83.2	83.2	79.1	80.2	81.2	79.4	80.9	79.1	78.3
Investissement	22.5	22.6	23.2	29.2	30.0	33.9	34.4	31.7	30.6
Public	10.3	10.3	10.2	9.9	9.5	9.2	10.0	9.2	10.6
Privé	12.3	12.3	13.0	19.3	20.6	24.7	24.3	22.5	20.0
dont : investissement direct étranger	1.7	1.7	4.0	11.5	13.6	15.3	9.6	13.1	5.8
Épargne nationale	11.7	11.6	14.6	11.7	10.7	13.0	10.8	12.5	13.6
Publique ³	5.9	6.0	6.2	4.1	4.7	4.9	5.1	5.1	6.5
Privée	5.7	5.7	8.4	7.6	6.0	8.1	5.7	7.3	7.1
<u>Pour mémoire :</u>									
(Milliards d'ariary)									
PIB nominal (aux prix du marché)	8,190	10,093	11,815	13,729	13,727	15,677	15,813	17,788	18,135
Revenu net des facteurs	-370	-157	-171	-154	-107	-171	-157	-247	-231
Transferts ³	3,545	805	5,964	938	956	812	975	883	1,076
PNB nominal	11,365	10,741	17,608	14,513	14,576	16,317	16,631	18,423	18,980

Sources : autorités malgaches; estimations des services du FMI.

¹ République de Madagascar, rapport des services du FMI no 07/236 : rapport des services du FMI pour les consultations de 2007 au titre de l'article IV.² Services bancaires non imputés.³ Transferts en capital au titre de l'IADM exclus, pour 2006.⁴ Transferts en capital au titre de l'IADM inclus, pour 2006.

Tableau 4a. Madagascar : Opérations globales du Trésor, 2005-09
(en milliards d'ariary, sauf indication contraire)

	2005	2006		2007			2008		2009	
		Est.	Prog. ¹	Proj. ²	Rev. Proj.	Rev. Proj. ²	Prog.	Proj. ²	Rev. Proj.	
Recettes totales et dons	1,682.2	6,978.5	2,251.4	2,205.1	2,222.7	2,370.2	2,569.7	2,762.4	3,018.7	
Recettes totales et dons (hors transferts en capital IADM)	...	2,116.1	
Recettes totales	1,102.7	1,323.1	1,552.1	1,521.1	1,521.1	1,815.2	1,862.1	2,148.6	2,226.3	
Recettes fiscales	1,020.0	1,260.8	1,523.8	1,492.8	1,492.8	1,782.9	1,827.1	2,111.9	2,186.1	
Taxes intérieures	529.0	631.9	765.8	773.7	773.7	989.8	921.9	1,222.6	1,129.8	
Taxes sur le commerce extérieur	491.0	628.9	758.0	719.1	719.1	793.0	905.2	889.3	1,056.3	
Recettes non fiscales	82.8	62.2	28.3	28.3	28.3	32.3	35.0	36.7	40.2	
Dons	579.5	5,655.4	699.3	684.1	701.6	555.0	707.6	613.9	792.3	
Dons courants	141.0	173.2	150.5	132.0	102.7	98.8	111.0	107.5	120.3	
Dons en capital	438.5	5,482.2	548.8	552.1	598.9	456.2	596.6	506.4	672.0	
Dons projets	438.5	619.8	548.8	552.1	598.9	456.2	596.6	506.4	672.0	
Transferts en capital IADM	...	4,862.4	
Dépenses totales (base engagements)	2,145.5	2,521.3	2,822.4	2,973.3	2,847.0	3,047.7	3,303.8	3,489.1	3,755.3	
Dépenses courantes	1,107.2	1,312.5	1,415.6	1,617.0	1,549.1	1,596.3	1,718.0	1,847.4	1,835.1	
Personnel	456.4	589.9	721.1	721.1	721.1	836.1	810.6	965.8	929.6	
Intérêts	266.6	284.8	221.1	251.2	190.0	230.4	192.9	220.7	187.6	
Intérêts sur la dette extérieure ³	97.9	55.5	21.5	33.5	22.6	36.4	32.2	42.2	36.6	
Intérêts sur la dette intérieure	168.7	229.3	199.6	217.6	167.4	193.9	160.7	178.5	151.1	
Autres	300.0	381.1	459.7	475.7	437.2	462.4	642.0	584.4	634.7	
<i>dont</i> : transferts à la banque centrale	0.0	16.9	
Opérations du Trésor (net) ⁴	84.2	56.7	13.7	169.0	200.8	67.4	72.5	76.4	83.1	
<i>dont</i> : recap. banque centrale	0.0	110.0	110.8	
Dépenses en capital	1,038.3	1,208.8	1,406.8	1,356.3	1,297.9	1,451.4	1,585.7	1,641.7	1,920.0	
Financées sur ress. intérieures	304.8	286.2	349.0	306.5	326.5	466.2	416.6	567.3	622.9	
Financées sur ress. extérieures	733.5	922.6	1,057.8	1,049.8	971.4	985.3	1,169.1	1,074.4	1,297.2	
Solde intérieur (base engagements) ⁵	-219.8	-230.0	-191.0	-368.9	-331.9	-210.8	-240.3	-223.9	-195.2	
Dépenses engagées non-payées ⁶	44.9	-28.6	-3.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Variation des arriérés intérieurs	-10.9	-4.7	-23.4	-23.4	-22.1	0.0	-38.5	0.0	0.0	
Solde global (base caisse)										
Dons exclus	-1,017.2	-1,241.4	-1,297.0	-1,475.7	-1,348.1	-1,232.5	-1,480.1	-1,340.6	-1,529.0	
Dons inclus	-437.7	4,414.0	-597.8	-791.6	-646.4	-677.5	-772.5	-726.7	-736.6	
Dons inclus, transferts en capital IADM et recap. BCM exclus	...	-448.4	-597.8	-667.5	-529.0	
Financement	437.7	-4,414.0	597.8	791.6	646.4	677.5	772.5	726.7	736.6	
Extérieur (net)	387.8	-4,133.2	560.3	585.3	448.2	631.5	649.1	683.0	713.2	
Tirages	454.5	467.2	634.4	605.3	476.7	651.6	686.0	704.1	753.2	
Amortissement ³	-177.0	-4,600.4	-74.1	-20.0	-28.5	-20.5	-36.9	-21.5	-40.3	
Allègement de la dette extérieure	110.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0	0.4	0.4	
Intérieur (net)	49.4	-285.8	37.5	202.3	194.3	46.0	123.4	43.7	23.3	
Bancaire	-111.6	-352.2	12.1	120.5	123.3	-5.0	21.7	-5.0	0.0	
<i>dont</i> : compte IADM	...	-325.5	36.2	36.2	36.2	36.2	32.6	36.2	32.6	
Non bancaire	120.0	73.5	25.4	81.8	71.0	51.0	101.7	48.7	23.3	
Comptes de correspondants du Trésor (net)	41.0	-7.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Recettes des privatisations	0.6	5.0	0.0	4.0	4.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
<i>Pour mémoire:</i>										
Réduction du service de la dette liée à l'IADM	...	65.5	111.6	101.1	99.2	104.8	101.7	115.4	112.6	
Financement intérieur net ⁷	84.0	47.6	10.8	58.8	58.7	46.0	68.0	43.7	23.3	
Dépenses prioritaires ⁸	1,133.9	1,412.3	1,619.3	1,500.8	1,574.7	...	1,825.9	

Sources : Ministère de l'économie, des finances et du budget; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI no 07/7, République de Madagascar : première revue de l'accord triennal au titre de la FRPC.

² Rapport des services du FMI n° 07/236, République de Madagascar : rapport des services du FMI pour les consultations de 2007 au titre de l'article IV.

³ Après allègement IADM à partir de 2006.

⁴ Comprend les budgets annexes des entités quasi publiques (c'est-à-dire les autorités portuaires, la Poste, l'imprimerie nationale, les caisses de retraite des fonctionnaires et les comptes de correspondants des autorités locales auprès du Trésor).

⁵ Recettes totales moins dépenses, à l'exclusion des intérêts sur la dette extérieure et les dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

⁶ Différence entre dépenses engagées et payées.

⁷ Définition du programme : système bancaire, système non bancaire, comptes de correspondants du Trésor, recettes des privatisations, dépenses engagées non-payées, et variation des arriérés intérieurs, à l'exclusion du transfert en capital au titre de l'IADM du FMI via la banque centrale en 2006.

les transferts pour la recapitalisation de la banque centrale en 2007, les paiements d'intérêts sur l'obligation de recapitalisation de

la banque centrale en 2007, et les transferts à la banque centrale pour couvrir les coûts de la stérilisation en 2008 (protocole d'accord technique, par. 12).

⁸ Dépenses des ministères de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, des travaux publics et des transports, de la justice, de l'environnement, de l'énergie et des industries extractives.

Tableau 4b. Madagascar -- Opérations globales du Trésor, 2005–09
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2005	2006 Est.	2007			2008		2009	
			Prog. ¹	Proj. ²	Rev. Proj.	Rev. Proj. ²	Prog.	Proj. ²	Rev. Proj.
Recettes totales et dons	16.7	59.1	16.5	16.1	16.2	15.1	16.3	15.5	16.6
Recettes totales et dons (hors transferts en capital IADM)	...	17.9
Recettes totales	10.9	11.2	11.4	11.1	11.1	11.6	11.8	12.1	12.3
Recettes fiscales	10.1	10.7	11.2	10.9	10.9	11.4	11.6	11.9	12.1
Taxes intérieures	5.2	5.3	5.6	5.6	5.6	6.3	5.8	6.9	6.2
Taxes sur le commerce extérieur	4.9	5.3	5.6	5.2	5.2	5.1	5.7	5.0	5.8
Recettes non fiscales	0.8	0.5	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Dons	5.7	47.9	5.1	5.0	5.1	3.5	4.5	3.5	4.4
Dons courants	1.4	1.5	1.1	1.0	0.7	0.6	0.7	0.6	0.7
Dons en capital	4.3	46.4	4.0	4.0	4.4	2.9	3.8	2.8	3.7
Dons projets	4.3	5.2	4.0	4.0	4.4	2.9	3.8	2.8	3.7
Transferts en capital IADM	...	41.2
Dépenses totales (base engagements)	21.2	21.3	20.7	21.7	20.7	19.4	20.9	19.6	20.7
Dépenses courantes	11.0	11.1	10.4	11.8	11.3	10.2	10.9	10.4	10.1
Personnel	4.5	5.0	5.3	5.3	5.3	5.3	5.1	5.4	5.1
Intérêts	2.6	2.4	1.6	1.8	1.4	1.5	1.2	1.2	1.0
Intérêts sur la dette intérieure	1.7	1.9	1.5	1.6	1.2	1.2	1.0	1.0	0.8
Intérêts sur la dette extérieure ³	1.0	0.5	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Autres	3.0	3.2	3.4	3.5	3.2	2.9	4.1	3.3	3.5
Opérations du Trésor ⁴	0.8	0.5	0.1	1.2	1.5	0.4	0.5	0.4	0.5
dont : recap. banque centrale	0.0	0.8	0.8
Dépenses en capital	10.3	10.2	10.3	9.9	9.5	9.3	10.0	9.2	10.6
Financées sur ress. intérieures	3.0	2.4	2.6	2.2	2.4	3.0	2.6	3.2	3.4
Financées sur ress. extérieures	7.3	7.8	7.8	7.6	7.1	6.3	7.4	6.0	7.2
Solde intérieur (base engagements) ⁵	-2.2	-1.9	-1.4	-2.7	-2.4	-1.3	-1.5	-1.3	-1.1
Dépenses engagées non-payées ⁶	0.4	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés intérieurs	-0.1	0.0	-0.2	-0.2	-0.2	0.0	-0.2	0.0	0.0
Solde global (base caisse)									
Dons exclus	-10.1	-10.5	-9.5	-10.7	-9.8	-7.9	-9.4	-7.5	-8.4
Dons inclus	-4.3	37.4	-4.4	-5.8	-4.7	-4.3	-4.9	-4.1	-4.1
Dons inclus, transferts en capital IADM et recap. BCM exclus	...	-3.8	-4.4	-4.9	-3.9
Financement	4.3	-37.4	4.4	5.8	4.7	4.3	4.9	4.1	4.1
Extérieur (net)	3.8	-35.0	4.1	4.3	3.3	4.0	4.1	3.8	3.9
Tirages	4.5	4.0	4.7	4.4	3.5	4.2	4.3	4.0	4.2
Budget	1.6	1.4	0.9	0.8	0.8	0.8	0.7	0.8	0.7
Projets	2.9	2.6	3.7	3.6	2.7	3.4	3.6	3.2	3.4
Amortissement ³	-1.8	-38.9	-0.5	-0.1	-0.2	-0.1	-0.2	-0.1	-0.2
Allègement de la dette extérieure	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur (net)	0.5	-2.4	0.3	1.5	1.4	0.3	0.8	0.2	0.1
Bancaire	-1.1	-3.0	0.1	0.9	0.9	0.0	0.1	0.0	0.0
Non bancaire	1.2	0.6	0.2	0.6	0.5	0.3	0.6	0.3	0.1
Comptes de correspondants du Trésor (net)	0.4	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>									
PIB nominal (milliards d'ariary)	10,093	11,815	13,622	13,729	13,727	15,677	15,813	17,788	18,135
Réduction du service de la dette liée à l'IADM	...	0.6	0.8	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6
Financement intérieur net, définition du programme ⁷	0.8	0.4	0.1	0.4	0.4	0.3	0.4	0.2	0.1
Dépenses prioritaires ⁸	11.2	12.0	11.9	10.9	11.5	...	11.5
Aide extérieure nette ⁹	8.6	9.4	9.1	9.0	8.2	7.3	8.4	7.1	8.1

Sources : Ministère de l'économie, des finances et du budget; estimations et projections des services du FMI.

¹ Voir tableau 4a, note 1.

² Voir tableau 4a, note 2.

³ Voir tableau 4a, note 3.

⁴ Voir tableau 4a, note 4.

⁵ Voir tableau 4a, note 5.

⁶ Voir tableau 4a, note 6.

⁷ Voir tableau 4a, note 7.

⁸ Voir tableau 4a, note 8.

⁹ Dons et prêts étrangers, moins service de la dette (hors transferts en capital au titre de l'IADM en 2006).

Tableau 5. Madagascar : Opérations globales du Trésor , 2007
(En milliards d'ariary; montants cumulés depuis le début de l'année)

	Mars		Juin		Septembre		Décembre			
	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Proj. ²	Est.	Prog. ¹	Proj. ²	Rev. Proj.
Recettes totales et dons	501.6	382.0	1,135.6	1,019.6	1,659.1	1,558.4	1,528.7	2,251.4	2,205.1	2,222.7
Recettes totales	340.8	299.3	767.2	734.5	1,154.9	1,105.3	1,109.4	1,552.1	1,521.1	1,521.1
Recettes fiscales	339.7	292.2	761.3	718.8	1,136.9	1,087.3	1,088.5	1,523.8	1,492.8	1,492.8
Taxes intérieures	162.1	138.8	392.3	381.3	574.0	574.8	532.8	765.8	773.7	773.7
Taxes sur le commerce extérieur	177.5	153.4	369.0	337.5	563.0	512.5	555.7	758.0	719.1	719.1
Recettes non fiscales	1.1	7.1	5.9	15.7	17.9	17.9	20.9	28.3	28.3	28.3
Dons	160.8	82.7	368.4	285.1	504.2	453.1	419.3	699.3	684.1	701.6
Dons courants	7.2	55.4	88.5	73.2	92.7	107.3	82.5	150.5	132.0	102.7
Dons en capital	153.7	27.3	279.9	211.9	411.6	345.8	336.8	548.8	552.1	598.9
Dépenses totales (base engagements)	721.2	453.1	1,378.4	1,219.7	2,065.0	2,139.8	1,793.4	2,822.4	2,973.3	2,847.0
Dépenses courantes	363.8	319.7	705.7	808.8	1,044.9	1,217.0	1,120.1	1,415.6	1,617.0	1,549.1
Personnel	180.3	161.5	360.6	331.9	540.8	540.8	536.7	721.1	721.1	721.1
Intérêts	54.5	73.3	115.2	110.0	163.0	186.3	124.9	221.1	251.2	190.0
Intérêts sur la dette extérieure ³	1.9	3.3	11.4	9.9	12.8	23.2	14.3	21.5	33.5	22.6
Intérêts sur la dette intérieure	52.6	70.0	103.8	100.1	152.2	163.1	110.6	199.6	217.6	167.4
Autres	120.2	65.6	217.2	205.1	328.2	337.8	295.5	459.7	475.7	437.2
Opérations du Trésor ⁴	8.9	19.3	12.7	161.8	12.8	154.0	163.1	13.7	169.0	200.8
dont : recap. banque centrale	0.0	0.0	0.0	110.8	0.0	110.0	110.8	0.0	110.0	110.8
Dépenses en capital	357.4	133.4	672.7	410.9	1,020.1	922.8	673.3	1,406.8	1,356.3	1,297.9
Financées sur ress. intérieures	61.2	41.5	133.2	88.1	226.7	199.2	183.4	349.0	306.5	326.5
Financées sur ress. extérieures	296.2	91.9	539.5	322.8	793.4	723.6	489.9	1,057.8	1,049.8	971.4
Solde global (base caisse)										
Dons exclus	-380.5	-153.9	-611.2	-485.2	-910.1	-1,034.5	-684.0	-1,270.3	-1,452.3	-1,325.9
Dons inclus	-219.7	-71.1	-242.8	-200.1	-405.8	-581.5	-264.7	-571.1	-768.2	-624.3
Dons inclus, recap. BCM exclue	-219.7	-71.1	-242.8	-89.3	-405.8	-461.9	-153.9	-571.1	-644.1	-506.9
Solde intérieur (base engagements) ⁵	-82.4	-58.7	-60.3	-152.5	-104.0	-287.7	-179.8	-191.0	-368.9	-331.9
Dépenses engagées non-payées ⁶	-10.0	-20.6	17.2	20.9	9.2	38.1	0.1	-3.3	0.0	0.0
Variation des arriérés intérieurs	-23.4	0.0	-23.4	-22.1	-23.4	-23.4	-22.1	-23.4	-23.4	-22.1
Solde global (base caisse)										
Dons exclus	-413.9	-174.5	-617.4	-486.5	-924.3	-1,019.8	-706.0	-1,297.0	-1,475.7	-1,348.1
Dons inclus	-253.1	-91.7	-249.0	-201.3	-420.0	-566.7	-286.7	-597.8	-791.6	-646.4
Dons inclus, recap. BCM exclue	-253.1	-91.7	-249.0	-90.5	-420.0	-447.2	-175.9	-597.8	-667.5	-529.0
Financement	253.1	91.7	249.0	201.3	420.0	566.7	286.7	597.8	791.6	646.4
Extérieur (net)	132.7	61.0	259.5	95.3	459.6	469.8	237.4	560.3	585.3	448.2
Tirages	142.5	64.6	294.8	110.9	507.2	485.3	257.3	634.4	605.3	476.7
Budget	0.0	0.0	35.2	0.0	125.4	107.5	104.2	125.4	107.5	104.2
Projets	142.5	64.6	259.6	110.9	381.8	377.8	153.1	509.0	497.8	372.5
Amortissement ³	-9.8	-3.6	-35.2	-15.6	-47.6	-15.5	-19.9	-74.1	-20.0	-28.5
Intérieur (net)	120.3	30.1	-10.6	105.4	-39.6	95.5	47.6	37.5	202.3	194.3
Bancaire	52.0	-39.1	-4.6	61.6	-41.3	67.9	-52.2	12.1	120.5	123.3
Banque centrale	2.0	-86.0	5.4	102.1	8.7	92.9	35.8	12.1	150.5	153.3
dont : compte IADM	9.0	9.0	18.1	18.1	27.1	27.1	27.1	36.2	36.2	36.2
Banques commerciales & OPCA	50.0	45.3	-10.0	-43.2	-50.0	-25.0	-91.2	0.0	-30.0	-30.0
Non bancaire	68.3	83.7	-5.9	5.6	1.7	27.6	10.1	25.4	81.8	71.0
Comptes de correspondants du Trésor (net)	0.0	-14.5	0.0	38.2	0.0	0.0	89.7	0.0	0.0	0.0
Recettes des privatisations	0.0	0.6	0.0	0.6	0.0	1.4	1.7	0.0	4.0	4.0
<i>Pour mémoire:</i>										
Réduction du service de la dette liée à l'IADM	27.9	24.8	55.8	49.6	83.7	75.8	74.4	111.6	101.1	99.2
Financement intérieur net ⁷	86.9	10.1	-16.8	-6.0	-53.8	-7.9	-83.5	10.8	58.8	58.7

Sources : Ministère de l'économie, des finances et du budget; estimations et projections des services du FMI.

¹ Voir tableau 4a, note 2.

² Voir tableau 4a, note 3.

³ Voir tableau 4a, note 4.

⁴ Voir tableau 4a, note 5.

⁵ Voir tableau 4a, note 6.

⁶ Voir tableau 4a, note 7.

⁷ Voir tableau 4a, note 8.

Tableau 6. Madagascar — Balance des paiements 2005-11
(En millions de DTS)

	2005	2006		2007		2008		2009	2010	2011
		Est.	Prog. ¹	Prog. ²	Proj. rév.	Proj. rév. ²	Prog.			
Transactions courantes	-372	-323	-403	-828	-923	-1187	-1333	-1059	-654	-654
Biens et services	-483	-414	-521	-912	-1009	-1255	-1411	-1119	-235	-222
Balance commerciale	-403	-366	-413	-667	-884	-896	-1167	-917	-45	-11
Exportations	578	668	645	688	722	725	827	920	1618	1787
Importations	-982	-1034	-1058	-1355	-1606	-1621	-1994	-1837	-1663	-1798
<i>dont</i> : grands projets miniers	...	-87	...	-322	-462	-514	-683	-386	-125	-145
Services nets	-80	-48	-109	-245	-125	-359	-243	-202	-190	-211
Revenus (nets)	-53	-54	-43	-53	-37	-62	-56	-80	-560	-578
Recettes	16	20	17	22	28	21	22	23	23	24
Paiements	-69	-74	-60	-75	-66	-83	-79	-103	-583	-602
<i>dont</i> : intérêts de l'administration publique ³	-33	-18	-7	-12	-6	-13	-12	-13	-14	-14
Transferts courants	164	145	161	138	124	130	133	139	141	146
Administration publique	44	46	32	34	20	23	26	29	30	33
Aide budgétaire	53	55	44	44	30	36	39	41	45	48
Autres (net) ⁴	-10	-8	-12	-10	-10	-13	-13	-13	-15	-15
Privés	120	99	129	104	104	107	107	110	111	112
Compte de capital et d'opérations financières	313	483	418	883	1028	1266	1448	1170	725	724
Compte de capital ⁵	109	1750	164	185	209	164	215	231	254	276
<i>dont</i> : don IADM pour la dette exigible après 2006	...	1553
Opérations financières	183	-1188	254	698	819	1101	1232	939	470	448
Investissements directs	58	150	87	543	651	866	541	360	205	243
Autres investissements	125	-1338	167	154	168	235	691	578	266	205
Secteur public	120	-1286	167	202	192	227	235	246	257	267
Tirages	180	182	189	208	200	235	248	259	272	286
tirages projets	126	129	152	171	163	191	207	215	224	233
concours budgétaires	54	52	37	37	37	44	41	44	48	53
Amortissement ^{2,4}	-60	-1468	-22	-7	-8	-7	-13	-14	-16	-19
<i>dont</i> : prêts IDA et FAFD	...	-1431
Secteur privé, net (banques comprises)	6	-52	0	-47	-24	8	456	333	9	-61
Autres (y compris erreurs et omissions)	21	-80	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-60	159	15	55	106	79	114	111	71	69
Financement	60	-159	-31	-71	-106	-94	-138	-127	-71	-69
Banque centrale (net; augmentation -)	25	-174	-31	-71	-106	-94	-138	-127	-71	-69
Utilisation nette des crédits du FMI	3	-129	0	8	8	0	0	0	-1	-2
Autres avoirs nets (augmentation -)	22	-44	-31	-79	-114	-94	-138	-127	-70	-67
Allègement et annulation de dettes	34	14	0	0	0	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel	0	0	16	16	0	16	24	16	0	0
Éventuel financement du FMI	...	0	16	16	0	16	24	16	0	0
<i>Pour mémoire:</i>										
Dons (pourcentage du PIB)	4.5	6.5	4.8	4.6	4.8	3.3	4.3	4.2	4.0	4.0
Prêts (pourcentage du PIB)	3.5	-34.2	4.1	4.3	4.0	4.0	4.2	3.9	3.6	3.4
Investissements directs (pourcentage du PIB)	1.7	4.0	2.1	11.5	13.6	15.3	9.6	5.8	2.9	3.1
Transactions courantes (pourcentage du PIB)										
Transferts officiels nets exclus	-12.2	-9.8	-10.7	-18.2	-19.7	-21.3	-24.0	-17.4	-9.7	-8.8
Transferts officiels nets inclus	-10.9	-8.6	-9.9	-17.5	-19.3	-20.9	-23.6	-17.0	-9.3	-8.4
Service de la dette (en pourcentage des exportations de biens) ⁶	8.1	2.6	3.7	2.8	2.0	2.8	3.0	2.9	1.8	1.9
Réserves officielles brutes	337	382	392	460	495	555	634	761	831	898
en mois d'importations de biens et services non facteurs	2.9	3.0	3.0	2.7	2.6	2.7	2.7	3.4	3.8	3.8
en mois d'importations, grands projets miniers exclus	3.3	3.3	3.6	3.7	4.1	4.0	4.0
Taux de change (ariary/DTS, moyenne)	2959	3146	3350	2904	2871

Sources : Banque Centrale de Madagascar, Ministère des finances et du budget, Département financier du FMI, et estimations et projections des services du FMI.

¹ République de Madagascar, rapport n° 07/7 des services du FMI : première revue de l'accord triennal au titre de la FRPC.

² République de Madagascar, rapport des services du FMI n° 07/236 : rapport des services du FMI pour les consultations de 2007 au titre de l'article IV.

³ Après allègement IADM à partir de 2006.

⁴ Autres dons officiels moins paiements des bourses d'études et cotisations aux organisations internationales.

⁵ Y compris l'impact de l'IADM en 2006.

⁶ Après allègements PPTE et IADM.

Tableau 7. Madagascar — Situation Monétaire, 2006-09
(En milliards d'ariary, sauf indication contraire)

	2006				2007				2008						
	March		Juin		Sept.		Déc.		Jan.		Mars		Juin		
	Prog. ¹	Effectif	Prog. ¹	Effectif	Prog. ¹	Prog. ²	Est.	Prog. ¹	Prog. ²	Prog. ¹	Prog. ²	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
Avoirs extérieurs nets	1,584.0	1,408.6	1,633.3	1,480.9	1,684.5	1,563.6	1,756.9	1,765.9	1,595.8	1,823.3	1,831.9	1,960.6	2,088.0	2,051.2	2,152.9
Avoir extérieurs nets (Banque Centrale de Madagascar)	1,050.6	933.4	1,101.2	1,005.7	1,216.0	1,086.4	1,159.5	1,311.6	1,120.6	1,270.4	1,270.7	1,378.6	1,478.2	1,349.4	1,559.9
Avoir extérieurs nets (Banques commerciales)	533.4	475.2	532.1	475.2	468.5	475.2	597.4	454.4	475.2	552.9	561.2	572.0	579.8	701.8	593.0
Avoirs intérieurs nets	1,166.6	1,218.8	1,240.0	1,195.8	1,193.3	1,186.9	1,435.2	1,249.7	1,345.0	1,519.8	1,570.4	1,592.1	1,716.3	2,249.1	2,011.6
Crédit intérieur	1,276.8	1,502.9	1,246.0	1,458.0	1,355.8	1,404.4	1,516.2	1,441.5	1,576.1	1,707.2	1,765.5	1,764.4	1,916.2	2,329.7	2,169.9
Crédit net à l'État	-57.6	-19.9	-98.3	-76.5	1.3	-113.2	7.1	-112.9	-59.8	81.9	107.5	74.2	0.9	54.7	87.4
Autres créances sur le secteur public	138.5	107.0	150.1	107.0	160.4	107.0	138.5	166.6	107.0	173.0	178.1	185.8	193.4	138.5	201.1
Crédit à l'économie	1,195.9	1,415.7	1,194.1	1,427.5	1,194.2	1,410.5	1,455.7	1,387.9	1,528.9	1,452.3	1,479.9	1,504.4	1,721.9	2,136.6	1,881.3
Crédit aux entreprises publiques	4.6	42.8	9.4	42.8	4.9	42.8	24.7	24.9	42.8	24.6	9.6	4.8	24.9	24.7	5.0
Crédit au secteur privé	1,191.3	1,372.9	1,184.7	1,384.7	1,189.2	1,367.7	1,431.0	1,363.0	1,486.1	1,427.7	1,470.3	1,499.6	1,697.0	2,111.9	1,876.3
Autres postes nets (avoirs = +) ³	-120.3	-284.1	-122.0	-262.2	-162.5	-217.5	-81.0	-191.8	-231.2	-187.4	-195.1	-172.3	-199.9	-80.7	-158.3
M3	2,740.5	2,627.4	2,757.2	2,676.7	2,877.8	2,750.5	3,192.1	3,015.7	2,940.7	3,343.1	3,402.3	3,542.7	3,774.3	4,299.9	4,164.5
Dépôts en devises	443.5	446.6	449.6	426.5	397.1	443.2	493.8	413.1	465.5	458.0	465.1	474.3	481.0	643.1	485.6
M2	2,265.9	2,180.8	2,276.0	2,250.3	2,452.4	2,307.3	2,698.3	2,574.2	2,475.3	2,881.7	2,850.1	2,907.3	3,036.4	3,263.3	3,656.8
Monnaie en circulation	715.1	666.0	701.6	678.7	741.8	697.5	805.0	780.8	787.3	810.4	848.4	894.9	957.6	1,042.1	1,043.6
Dépôts en monnaie locale	1,410.0	1,484.8	1,419.4	1,541.6	1,550.0	1,579.8	1,861.7	1,631.1	1,688.0	2,044.7	2,058.8	2,143.5	2,305.7	2,563.1	2,605.4
Obligations à court terme des banques commerciales	31.1	30.0	31.6	30.0	28.4	30.0	31.6	28.4	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	31.6	30.0
Pour mémoire :															
M3	259	15.8	21.5	11.9	20.5	15.5	29.0	21.9	15.5	26.7	23.4	23.1	25.2	24.1	23.6
M2	24.9	15.8	22.7	14.0	26.2	16.8	30.7	26.6	15.5	27.6	27.7	23.9	26.8	24.1	26.6
Crédit intérieur	-9.6	30.8	9.5	24.6	18.0	24.8	37.9	33.3	22.6	44.9	41.7	30.1	32.9	35.6	25.4
Crédit à l'économie	18.0	32.2	12.9	28.7	10.5	21.1	24.1	20.2	23.0	21.6	23.9	28.0	24.1	36.5	25.9
Variation nominale du Crédit net à l'État depuis le début de l'année	-351.7	52.0	-40.7	-4.6	58.8	-41.3	67.9	-55.3	12.1	120.5	123.3	16.2	41.8	8.5	-64.8
Base monétaire	13.3	12.7	20.7	9.6	26.0	17.7	18.8	21.4	13.6	21.8	21.7	16.1	15.0	22.3	19.3
Multiplicateur monétaire (M3/réserves)	2.6	2.7	2.6	2.6	2.4	2.5	2.7	2.5	2.5	2.7	2.8	2.6	2.6	2.8	2.7
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M3 en fin de période)	4.3	4.6	3.6

Sources : Banque Centrale de Madagascar (BCM); estimations et projections des services du FMI.

¹ République de Madagascar, rapport n° 07/07 des services du FMI; première revue de l'accord triennal au titre de la FRPC.

² République de Madagascar, rapport des services du FMI n° 07/236; rapport des services du FMI pour les consultations de 2007 au titre de l'article IV.

³ Les projections incluent des estimations des plus-values/moins-values, du capital accru des banques et des erreurs résultant de: la saisonnalité, l'accumulation des avoirs extérieurs nets, les achats et ventes de BTA, et de l'accumulation des dépôts de l'État.

Tableau 8. Madagascar — Bilan de la banque centrale (BCM), 2006-09
(Milliards d'ariary)

	2006		2007				2008				2009				
	Déc. Est.	Mars Prog. ¹	Jan. Est.	Avril Prog. ¹	Mai Est.	Sept. Prog. ²	Déc. Prog. ¹	Jan. Est.	Févr. Prog. ¹	Mars Prog.	Avril Prog.	Sept. Prog. ²	Déc. Prog. ²	Jan. Prog. ²	Févr. Prog. ²
Avoirs extérieurs nets	1,050.6	933.4	1,101.2	1,005.7	1,216.0	1,088.4	1,159.5	1,311.6	1,278.3	1,270.4	1,270.7	1,378.6	1,478.2	1,349.4	1,589.9
Avoirs extérieurs bruts	1,155.1	1,073.0	1,226.1	1,171.7	1,325.8	1,254.3	1,303.3	1,429.5	1,395.6	1,386.6	1,430.9	1,537.9	1,658.3	1,531.5	1,739.0
Engagements bruts vis-à-vis de l'étranger	104.6	139.6	124.9	165.9	109.9	165.9	143.8	117.9	117.3	116.2	160.1	159.3	180.1	182.1	179.1
Avoirs intérieurs nets	12.4	56.6	-40.8	34.3	-20.4	1.6	8.6	-117.9	15.3	-14.0	-40.7	-3.6	-18.2	191.0	18.8
Crédit à l'Etat (net)	-78.7	44.3	-164.8	19.9	23.3	-17.5	-74.2	-42.9	68.5	57.4	16.4	58.1	59.7	110.5	121.3
dont : allègement dette FMI/IADM	-463.9	-316.5	-451.5	-307.5	-433.5	-298.4	-298.4	-483.6	-385.5	-325.5	0.0	0.0	0.0	-253.2	-385.5
Créances sur les entreprises publiques	4.6	4.5	4.5	4.5	4.8	4.5	4.5	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.5	4.7
Opérations sur les liquidités (+ = injection)	-49.5	-10.4	-32.2	-10.4	-154.1	-10.4	-89.6	-225.3	-226.6	-252.3	-250.9	-277.6	-316.7	-18.4	-364.4
Autres postes nets (écrits = +)	136.1	18.3	152.7	20.3	105.6	25.0	82.8	145.7	162.8	176.2	189.1	211.3	234.1	94.5	257.2
Base monétaire	1,063.0	990.0	1,060.4	1,040.0	1,195.6	1,090.0	1,168.1	1,193.7	1,194.7	1,256.4	1,230.0	1,375.0	1,460.0	1,540.4	1,578.7
Circulation fiduciaire hors banques	715.1	666.0	701.6	678.7	741.8	697.5	805.0	780.8	787.3	810.4	848.4	894.9	957.6	1,042.1	1,043.6
Réserves des banques	345.3	323.6	358.3	360.8	453.4	392.0	362.7	412.4	407.0	445.6	381.1	479.6	501.9	497.9	534.7
Encaisses des banques	51.1	41.7	45.4	46.8	55.5	41.6	52.2	60.7	60.3	56.7	59.4	62.6	67.0	67.1	73.0
Dépôts	294.2	281.9	312.9	314.1	397.9	350.4	310.4	361.7	350.6	368.8	321.7	417.0	434.9	430.8	461.6
Proj. révisé															
Flux annuels cumulés															
Avoirs extérieurs nets	524.1	-77.7	50.6	-5.3	165.4	77.4	108.9	261.0	98.4	227.7	-7.9	100.3	199.9	200.4	214.2
Hors IADM	127.4
en millions de DTS	47.7	-40.6	25.8	-19.0	88.1	5.7	57.3	112.5	15.3	106.8	1.5	43.0	81.7	78.7	114.4
Avoirs intérieurs nets	-398.9	15.8	-53.2	-6.6	-32.8	-39.3	-0.6	-130.3	132.6	2.9	-29.4	-56.1	-33.6	49.2	3.4
Hors IADM	-2.2
Crédit à l'Etat (net) ⁴	-404.0	2.0	-86.0	5.4	102.1	8.7	92.9	35.8	12.1	150.5	-17.1	-58.2	-14.8	42.0	46.7
Base monétaire	125.2	-61.9	-2.6	-11.9	132.6	38.1	108.3	130.7	142.8	231.0	-37.3	81.3	166.3	249.6	285.0
Croissance cumulée	...	-6.9	-0.2	-2.2	12.5	2.5	9.9	12.3	12.4	21.4	-2.9	6.3	12.9	19.1	22.0

Sources : Banque centrale de Madagascar (BCM); estimations et projections des services du FMI.

¹ République de Madagascar, rapport n° 07/7 des services du FMI ; première revue de l'accord triennal au titre de la FRPC.² République de Madagascar, rapport des services du FMI n° 07/236 ; rapport des services du FMI pour les consultations de 2007 au titre de l'article IV.³ Hors transferts de l'Etat, mais y compris les estimations des effets des variations de change et des plus-values/moins-values.⁴ Hors bons du Trésor utilisés à des fins de politique monétaire.

Tableau 9. Madagascar — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2005-11

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
		Est.			Proj.		
	(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)						
Revenu national et prix							
Croissance du PIB réel	4.6	5.0	6.3	7.3	7.5	9.8	8.5
Déflateur du PIB	17.8	11.5	9.3	7.4	6.7	5.4	5.1
Indice des prix à la consommation (moyenne période)	18.4	10.8	10.3	8.0	6.1	5.0	5.0
Indice des prix à la consommation (fin période)	11.4	10.9	8.4	7.0	5.0	5.0	5.0
Secteur extérieur							
Volume des exportations de biens	16.6	10.2	8.0	8.0	11.2	76.3	11.8
Volume des importations de biens	-13.0	-5.3	49.8	18.8	-6.1	-8.2	9.0
Termes de l'échange (détérioration -)	-36.6	-5.8	-3.4	1.5	2.0	1.2	-0.5
Monnaie et crédit ¹							
Base monétaire	11.7	13.3	21.7	22.0	19.3	17.6	15.8
Masse monétaire	3.1	25.9	22.9	23.6	20.5	17.6	15.8
Avoirs extérieurs nets	1.9	29.9	9.0	9.6	11.8	7.1	4.8
Avoirs intérieurs nets	1.2	-4.0	13.9	14.0	8.6	10.4	11.0
Crédit à l'État	-5.3	-16.2	4.5	0.6	0.0	0.0	0.0
Crédit à l'économie ²	22.4	19.5	25.0	26.0	19.7	19.8	17.1
Vitesse de circulation de la monnaie (M3; moyenne)	4.6	4.3	4.1	3.8	3.6	3.6	3.5
	(Pourcentage du PIB)						
Finances publiques							
Recettes totales (dons exclus)	10.9	11.2	11.1	11.8	12.3	12.8	13.2
dont : recettes fiscales	10.1	10.7	10.9	11.6	12.1	12.6	13.0
Dons ³	5.7	47.9	5.1	4.5	4.4	4.2	4.1
Dépenses totales (base engagements)	21.2	21.3	20.7	20.9	20.7	20.8	20.9
Dépenses courantes	11.0	11.1	11.3	10.9	10.1	10.3	10.4
Dépenses en capital	10.3	10.2	9.5	10.0	10.6	10.5	10.4
Solde intérieur	-2.2	-1.9	-2.4	-1.5	-1.1	-1.0	-1.0
Solde global (base caisse dons inclus)	-4.3	37.4	-4.7	-4.9	-4.1	-3.8	-3.6
Solde global (base caisse dons exclus)	-10.1	-10.5	-9.8	-9.4	-8.4	-8.0	-7.7
Financement intérieur	0.5	-2.4	1.4	0.8	0.1	0.1	0.1
Épargne et investissement							
Investissement	22.6	23.2	30.0	34.4	30.6	24.0	24.5
Public	10.3	10.2	9.5	10.0	10.6	10.5	10.4
Privé	12.3	13.0	20.6	24.3	20.0	13.4	14.1
Épargne intérieure brute	8.4	12.2	8.9	9.4	12.7	24.8	26.8
Épargne nationale brute	11.6	14.6	10.7	10.8	13.6	14.7	16.1
Secteur extérieur et dette publique							
Exportations de biens, f.o.b	17.0	17.8	15.1	14.6	14.7	23.0	22.9
Importations de biens, c.a.f.	33.9	32.4	39.5	41.5	34.6	27.8	27.1
Solde des transactions courantes (dons exclus)	-12.2	-9.8	-19.7	-24.0	-17.4	-9.7	-8.8
Solde des transactions courantes (dons inclus)	-10.9	-8.6	-19.3	-23.6	-17.0	-9.3	-8.4
Dette publique	80.3	38.5	35.9	34.4	34.3	33.4	32.9
Extérieure	69.9	28.7	25.9	25.2	26.1	26.2	26.4
Intérieure	10.4	9.8	9.9	9.2	8.1	7.2	6.4
Valeur actualisée nette (VAN) de la dette extérieure							
Ratio VAN de la dette/exportations	134.3	38.6	40.4	45.6	50.5	40.6	43.5
Ratio VAN de la dette/recettes	215.0	64.3	68.4	72.0	77.7	80.4	83.8
	(Units as indicated)						
Réserves officielles brutes (en millions de DTS)	337.4	381.6	495.5	633.5	760.6	830.5	897.8
en mois d'importations de biens et services	2.9	3.0	2.6	2.7	3.4	3.8	3.8
en mois d'importations, hors grands projets miniers	3.3	3.7	4.1	4.0	4.0
Besoin de financement résiduel (en millions de DTS)	0.0	0.0	0.0	23.6	15.7	0.0	0.0
Taux de change ariary/DTS (moyenne période)	2,958	3,146	2,871
Taux de change effectif réel (moyenne période, variation en pourcentage)	5.7	0.6	18.3	8.5	0.0	0.0	0.0
PIB par habitant (en dollars EU)	270	288	369	430	464	512	557
PIB nominal (en milliards d'ariary)	10,093	11,815	13,727	15,813	18,135	20,998	23,956

Sources : autorités malgaches; estimations et projections des services du FMI.

¹ Croissance en pourcentage de la masse monétaire (M3) du début de la période.² En glissement annuel.³ Y compris transferts en capital au titre de l'IADM pour 2006.

Tableau 10. Madagascar : Position au FMI et indicateurs du crédit du FMI, 2006-11
(En millions de DTS)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	Réalisé	Projection				
Utilisation du crédit du FMI	19.2	27.1	50.6	66.3	65.2	62.9
FRPC (2006-09)						
Décaissements	7.9	7.9	23.6	15.7	0.0	0.0
Service de la dette	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Remboursements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Service de la dette envers le FMI (y compris accords FRPC antérieurs)	137.6	0.9	1.0	1.0	2.1	3.2
Remboursements ¹	137.3	0.0	0.0	0.0	1.1	2.3
Intérêts	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1
Autres commissions DTS	0.2	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
<i>Pour mémoire:</i>						
Utilisation du crédit du FMI en pourcentage de la quote-part	15.7	22.1	41.4	54.3	53.4	51.5
Utilisation du crédit du FMI en pourcentage du PIB	0.5	0.6	0.9	1.1	0.9	0.8
Service de la dette envers le FMI en pourcentage des exportations de biens et services	12.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1

Sources : estimations des services du FMI

¹ Y compris allègement de la dette au titre de l'IADM en 2006.

Tableau 11. Madagascar — Objectifs du Millénaire pour le développement

	1994	1997	2000	2003	2005	2015 Target
Objectif 1. Éradiquer la pauvreté extrême et la faim						
Population vivant avec moins d'un dollar EU par jour (pourcentage)	46.0	49.0	66.0
Écart de pauvreté au seuil de 1 dollar EU par jour (pourcentage)	18.0	...	29.0
Prévalence de la malnutrition infantile (moins de 5 ans)	45.0	40.0	...	33.0	42.0	20.5
Population ne disposant pas de la ration calorifique minimum (pourcentage)	...	40.0	...	38.0	38.0	17.5
Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous						
Taux de scolarisation primaire net (pourcentage du groupe d'âge pertinent)	65.0	77.0	92.0	100.0
Pourcentage du groupe d'âge atteignant la 5ème année d'étude	51.0	57.0	43.0	...
Taux d'achèvement des études primaires (pourcentage du groupe d'âge pertinent)	28.4	28.6	35.6	39.3	57.7	...
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes						
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (pourcentage)	95.7	95.8	95.9	100.0
Proportion des sièges occupés par des femmes au sein du parlement national (pourcentage)	...	4.0	8.0	4.0	6.9	...
Objectif 4. Réduire la mortalité infantile						
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1.000)	137.0	...	119.0	56.0
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	84.0	...	74.0	...
Vaccination contre la rougeole (pourcentage d'enfants de 12 à 23 mois)	63.0	46.0	56.0	59.0	59.0	...
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle						
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée pour 100.000 naissances vivantes)	550.0	123.0
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	...	47.3	46.2	...	51.3	...
Objectif 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies						
Taux de prévalence des contraceptifs (% de femmes âgées de 15 à 49 ans)	...	19.0	19.0	17.0	27.0	...
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	194.5	204.5	215.1	226.2	233.9	...
Cas de tuberculose détectés dans le cadre DOTS (pourcentage)	65.1	72.1	67.0	...
Objectif 7. Assurer un environnement durable						
Zones forestières (pourcentage de la superficie du territoire)	22.0	...	22.0	...
Aires protégées (pourcentage de la superficie du territoire)	3.1	...
Émissions de dioxyde de carbone (en tonnes métriques par habitant)	0.1	0.1	0.1	0.1
Accès à des sources d'eau améliorées (pourcentage de la population)	46.0	72.0
Accès à un système d'assainissement amélioré (pourcentage de la population)	32.0	...
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement ¹						
Taux de chômage des personnes âgées de 15 à 24 ans (total)
Téléphones fixes et portables (pour 1.000 personnes)	2.5	3.2	7.3	19.5	30.7	...
Nombre de micro-ordinateurs (pour 1.000 personnes)	...	1.4	2.2	4.5	5.0	...

Source : Banque mondiale.

APPENDICE I**MADAGASCAR — LETTRE D'INTENTION**

Antananarivo, Madagascar
Le 7 janvier 2008

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, DC 20431

Monsieur le Directeur général,

1. Le 20 décembre 2006, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu la première revue des résultats économiques de Madagascar dans le cadre d'un accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Le 21 juillet 2006, le Conseil d'administration a approuvé l'accord triennal pour un montant total de 55 millions de DTS en vue d'appuyer le programme économique du gouvernement pour 2006-2008; il a aussi donné son accord pour le lancement du Mécanisme d'intégration commerciale (MIC).
2. Le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) qui figure en annexe examine les résultats macroéconomiques et financiers ainsi que la mise en œuvre des politiques économiques jusqu'en novembre 2007. Il actualise également le programme des politiques économiques et des réformes structurelles que les autorités de Madagascar mettront en œuvre en 2008.
3. Tous les critères de réalisation quantitatifs à la fin de décembre 2006 — la date d'évaluation pour la seconde revue — ont été respectés, à l'exception du plafond sur le financement intérieur de l'administration centrale. Ce plafond n'a pu être respecté à cause des dépenses obligatoires qui ont dépassé le montant budgétisé dans la loi de finances de 2006. Afin d'éviter que ces dépassements se renouvellent en 2007, les autorités ont révisé à la hausse les crédits alloués à ces dépenses et ont compensé cette augmentation en réduisant les dépenses non prioritaires dans leur programme budgétaire.
4. Un critère de réalisation structurel n'a pas non plus été respecté à la fin de décembre 2006. Ce critère continu qui interdit toute dérogation aux procédures s'appliquant à l'évaluation et au dédouanement des biens à la douane n'a pas été observé en août 2006. Étant donné que nous avons fait savoir au Conseil d'administration, lors de la première revue, que ces procédures avaient été respectées, cela signifie qu'il y a eu communication d'informations erronées. C'est pourquoi nous avons mis en œuvre des mesures correctrices qui sont décrites dans un courrier séparé.

5. Tous les critères de réalisation quantitatifs au 30 juin 2007—date d'évaluation pour la troisième revue — ont été respectés, à l'exception du plancher pour les recettes fiscales. Les recettes fiscales ont été inférieures aux prévisions à cause de l'impact de l'appréciation du taux de change sur les recettes douanières et d'une brève période d'ajustement à la Direction générale des impôts en attendant qu'une nouvelle équipe de direction se mette en place. Depuis lors, le gouvernement a pris des mesures radicales pour moderniser le code des impôts et la gestion du recouvrement des recettes douanières et fiscales.
6. Deux autres critères de réalisation n'ont pas été observés en 2007 : la banque centrale a été recapitalisée avec un mois de retard car un travail de préparation supplémentaire devait être finalisé avec l'appui du Département des marchés monétaires et de capitaux ; la régulation trimestrielle des engagements a été mise en œuvre avec trois semaines de retard car il a fallu consulter les partenaires au développement sur les transferts budgétaires additionnels requis pour réhabiliter la société nationale d'eau et d'électricité JIRAMA.
7. Eu égard aux mesures correctrices déjà prises à la suite de la non-observation de trois critères de réalisation et compte tenu du retard limité avec lequel les deux dernières mesures arrêtées comme critères de réalisation structurels ont été satisfaites, le gouvernement de Madagascar sollicite une dérogation à ces cinq critères de réalisation.
8. Le Gouvernement de Madagascar estime que les politiques et les mesures décrites dans le mémorandum joint sont appropriées pour atteindre les objectifs de son programme. Toutefois, il prendra toute nouvelle mesure qui s'avérerait nécessaire à cet effet. Les autorités consulteront les services du FMI pour que ces mesures soient appliquées avant les révisions aux politiques énoncés dans le MPEF, en accord avec la politique du FMI relative à ce type de consultation.
9. Pour faciliter la réalisation des objectifs et la mise en œuvre des politiques décrites, le Gouvernement de Madagascar sollicite par la présente la conclusion de la seconde et de la troisième revue ainsi que le décaissement des troisième et quatrième prêts au titre de l'accord actuel pour un montant équivalant à 15, 712 millions de DTS. Pour le moment, un accès accru aux ressources du FMI dans le cadre du scénario de déviation du MIC ne se justifie pas.
10. Le Gouvernement de Madagascar prévoit de procéder à la quatrième revue du programme au titre de la FRPC avant la fin de juin 2008 et à la cinquième revue avant la fin de décembre 2008. La quatrième revue portera, entre autres, sur les mesures requises pour éliminer les déficits des fonds de pension de la fonction publique à partir de la loi de finances de 2009, et sur les mesures prioritaires à mettre en œuvre pour renforcer la collecte des droits et taxes par l'Administration des douanes à la suite des conclusions de la vérification récente

des ses opérations par une société d'audit privée, et recouvrer les droits et taxes impayés révélés par cet audit.

11. Le Gouvernement de Madagascar consent à la publication de la présente lettre, du MPEF, du Protocole d'accord technique joint et du rapport des services du FMI sur les seconde et troisième revues du programme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma très haute considération.

/s/

/s/

Haja Nirina Razafinjatovo
Ministre de l'économie, des finances et du budget

Frédéric Rasamoely
Gouverneur
Banque centrale de Madagascar

Pièces jointes : Mémoire de politique économique et financière
Protocole d'accord technique

APPENDICE I — PIÈCE JOINTE I

MADAGASCAR : MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE POUR 2007–08

I. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RECENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Évolution économique récente

1. En 2007, première année du Madagascar Action Plan (MAP), la croissance économique s'annonce plus soutenue (6,3 pour cent) qu'en 2006 (5,0 pour cent) sous l'impulsion de l'afflux massif d'investissements directs étrangers (IDE) résultant de deux grands projets miniers. Malgré l'impact sur les prix des produits alimentaires du choc climatique de début d'année, l'inflation est tombée à 8,5 pour cent en novembre 2007. En octobre 2007, l'appréciation de l'MGA sur un an a atteint environ 13 pour cent en terme réel. En dépit d'une bonne performance des exportations, le solde courant de la balance des paiements s'est détérioré au premier semestre en raison de la forte progression des importations du fait des entreprises de zones franches et des grands projets miniers. Le solde de la balance des paiements s'est néanmoins amélioré grâce à la réduction du service de la dette extérieure et les flux d'IDE. L'amélioration du solde de la balance des paiements a permis une augmentation des réserves de la Banque centrale de Madagascar (BCM) qui, à fin octobre 2007, couvraient 3,3 mois d'importation (hors grands investissements miniers). A fin septembre 2007, en dépit d'une contreperformance en matière de recettes fiscales, le financement intérieur du budget (définition programme, hors recapitalisation de la BCM) a été inférieur au montant prévu dans le programme en raison de coupes dans les dépenses non-prioritaires et de la lenteur de l'exécution des autres dépenses. En juin, le gouvernement a décidé d'une amnistie fiscale sur les pénalités dues au titres d'arriérés d'impôts dont les modalités ne remettent pas en cause les objectifs de recettes du gouvernement.

B. Performance par rapport aux critères de réalisation et repères structurels jusqu'en novembre 2007

2. A fin décembre 2006, tous les critères de réalisation quantitatifs ont été respectés sauf le plafond pour les besoins de financement intérieur de l'administration centrale (Tableau 1). L'endettement intérieur net tel que défini dans le programme³ a dépassé le plafond programmé par un montant de 54 milliards de MGA (0,4 pour cent du PIB) suite à un dépassement: (i) des dépenses de pensions de 14 milliards de MGA; (ii) des

³ Voir ¶¶ 11 à 16 du Protocole d'accord technique.

remboursement des crédits de TVA de 10 milliards de MGA; et (iii) des charges d'intérêt sur la dette de 30 milliards de MGA (résultant de la hausse des taux d'intérêt et d'une émission additionnelle de bons du trésor par adjudication nécessitée par les excédents de dépenses précités).

3. Ce dépassement a conduit à une réévaluation à la hausse de la contribution de l'État aux caisses de retraite des fonctionnaires et des remboursements de crédits de TVA dans la programmation budgétaire révisée de 2007 (¶ 2), ainsi que du transfert à la société d'eau et d'électricité JIRAMA, et à une réduction des autres dépenses non-prioritaires de 63 milliards de MGA (0,4 pour cent du PIB, ¶¶ 14–15). Compte tenu de ces mesures prises pour éviter un nouveau dépassement du plafond de financement intérieur en 2007, le gouvernement demande une dérogation pour le non-respect de ce critère de réalisation (CR).

4. Sur le plan structurel, contrairement à la situation indiquée dans notre lettre d'intention du 25 novembre 2006,⁴ il est apparu que le CR continu relatif à l'absence de dérogation à l'obligation de présentation d'un rapport d'inspection pour les importations de marchandises (Rapport d'inspection recevabilité—RIR) et leur enlèvement (Rapport d'inspection enlèvement—RIE), et l'évaluation des marchandises établies par la Société Générale de Surveillance (SGS) n'a pas été respecté (Tableau 2). En effet, une dérogation à l'inspection SGS a été accordée par le Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget en août 2006. Il s'agit, en fait, d'une soumission, procédure prévue par la réglementation douanière consistant en l'engagement de produire un document douanier après enlèvement des marchandises importées (article 103.3 du Code des Douanes 2006). L'autorisation de soumissionner a été donnée pour la production ultérieure du RIR, compte tenu de l'importance du lot de marchandises concernées, de l'état des structures de stockage au port de Mahajanga et de la sensibilité du produit (sucre). Il s'est avéré que l'importateur n'a pas fait usage de la soumission qui lui a été accordée, rendant nulle l'autorisation du Ministre. Compte tenu des mesures correctrices décrites aux ¶¶ 29–31, le gouvernement demande une dérogation pour le non-respect de ce CR.

5. En revanche, tous les repères structurels à fin décembre 2006 ont été respectés sauf un : l'achèvement de la vérification d'au moins 80 pour cent de l'encours des crédits de TVA arrêtés à fin juin 2006 a subi trois mois de retard en raison de la priorité accordée à l'élaboration d'un plan d'actions prioritaires pour renforcer l'administration fiscale.

6. Au 30 juin 2007, tous les CR quantitatifs ont été respectés à l'exception du plancher sur les recettes fiscales (Tableau 3). Les recettes fiscales ont été moins élevées

⁴ IMF Country Report No. 07/7, Republic of Madagascar: First Review Under the Three-Year Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility and Request for Waiver and Modification of Performance Criteria, Table 2, p. 47 (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/scri/2007/cr0707.pdf>).

que prévu en raison de l'impact de l'appréciation du taux de change sur les recettes douanières et d'un flottement temporaire à la Direction générale des impôts liés à l'installation d'une nouvelle équipe dirigeante. Compte tenu des mesures concrètes prises depuis pour moderniser la gestion de la collecte des recettes douanières et des impôts (¶¶ 23–31) le gouvernement demande une dérogation pour le non-respect de ce CR.

7. En 2007, tous les critères de réalisation structurels ont été respectés à l'exception de la recapitalisation de la BCM et de la mise à jour de la régulation trimestrielle des engagements à mi-parcours qui ont été mis en œuvre avec, respectivement, deux mois et trois semaines de retard (Tableau 4). Ces retards s'expliquent, en ce qui concerne la recapitalisation de la BCM, par la nécessité de peaufiner les préparatifs techniques avec la coopération des services du Fonds, et, en ce qui concerne la régulation trimestrielle, par la nécessité de se concerter avec les partenaires de développement au sujet du montant des transferts budgétaires supplémentaires nécessaires au redressement de la société publique d'eau et d'électricité JIRAMA (¶¶ 48–49). Comme ces mesures ont été mises en œuvre, le gouvernement demande une dérogation pour le non-respect de ces CR.

8. En 2007, trois repères structurels ont été respectés, et il est proposé d'en reporter quatre à 2008. La création de nouveaux instruments de politique monétaire pour la BCM (¶¶ 41), la modernisation du Code des impôts (¶¶ 20–21) et la mise en œuvre de mesures prioritaires pour améliorer la perception des impôts (¶ 23) ont été mis en œuvre. Mais l'étude sur l'opportunité d'un tarif douanier uniforme non nul, sur son impact budgétaire et économique ainsi que sur les autres choix possibles dans le cadre de l'intégration régionale a accusé du retard à cause de l'indisponibilité de l'expert de l'Organisation Mondiale des Douanes; elle sera finalisée vers la fin janvier 2008.. Et des difficultés dans la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques et du secteur de l'électricité ont nécessité le report de trois autres repères structurels initialement prévus au cours du dernier trimestre de 2007 à l'année 2008 (Tableau 6).

II. PROGRAMME EN 2007–08

A. Mise en œuvre du MAP

9. Le MAP (Madagascar Action Plan)⁵ est le plan de développement pour la période 2007–11 et sert de référence pour la programmation budgétaire annuelle et le cadre de dépenses à moyen terme. L'exercice d'élaboration du Plan de Mise en Œuvre (PMO) du MAP a été réalisé avec la collaboration de toutes les entités ministérielles. Ce PMO sera affiné, agrégé et complété par des synthèses de politiques et stratégies sectorielles afin de

⁵IMF Country Report No. 07/59, République de Madagascar: Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté—Plan d'action de Madagascar (<http://www.imf.org/external/country/MDG/index.htm>).

le rendre plus dynamique et cohérent surtout au niveau des liens intersectoriels. A cet effet, des Groupes de Travail Techniques (GTT), intégrant à la fois les ministères sectoriels et les partenaires (techniques et financiers), ont été mis en place pour conduire le processus. Ces GTT serviront aussi de plateforme de discussion des questions relevant de la mise en place du Système National Intégré de Suivi Évaluation (SNISE), du raffinement de l'estimation du coût et in fine du raffinement de l'écart de financement du MAP.

10. En ce qui concerne la mobilisation internationale pour la mise en œuvre du MAP, les documents techniques et de plaidoyer destinés à être présentés aux partenaires sont en cours de préparation. Une task force regroupant le Gouvernement et les partenaires a été instaurée afin de déterminer les stratégies d'approches pour la préparation de la Conférence, prévue se tenir au début de l'année 2008. Cette Conférence sera aussi une occasion pour lancer la plateforme conjointe Gouvernement/partenaires (Club des amis de Madagascar) pour les dialogues sur l'amélioration de l'efficacité de l'aide. Pour plus d'information, tous les exercices afférents au pilotage du processus MAP prennent en compte tous les aspects et concepts relatifs à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (Alignement, Appropriation, Harmonisation, Gestion axée sur les résultats, responsabilités mutuelles).

B. Cadre macroéconomique

Cadre macroéconomique révisé en 2007

11. Le cadre macroéconomique de 2007 a été révisé afin de prendre en compte l'impact des flux massifs d'investissements directs étrangers liés à la mise en œuvre de deux grands projets miniers (exploitation d'ilménite et de nickel) d'un montant estimé à près de 4 milliards USD (54 pour cent du PIB) au cours de 2006–10. Étant donné que, pendant la phase de construction, ces projets ont un contenu local d'environ 20 pour cent, ils génèrent un afflux net de devises, qui conduit à une appréciation réelle du taux de change et entraîne une augmentation de la demande de monnaie.

12. Dès lors, le taux de croissance en 2007 a été révisé à la hausse de 5,6 à 6,3 pour cent. Le taux d'inflation en fin de période a été revu à la hausse de 8,0 à 8,4 pour cent en raison de la hausse du prix du pétrole. Cette appréciation a également eu des effets négatifs sur les recettes douanières et la valeur en monnaie locale de l'aide extérieure, nécessitant une réduction des dépenses pour contenir l'augmentation de l'endettement intérieur net par rapport au niveau programmé.

Cadre macroéconomique en 2008

13. Le cadre macroéconomique de 2008 est aligné avec les priorités du MAP. Le taux de croissance est prévu à 7,3 pour cent du fait de l'impact des grands investissements miniers sur le secteur tertiaire (notamment le secteur du bâtiment et des travaux publics—BTP). Ces investissements devraient conduire à porter l'investissement à 34 pour cent du PIB et expliquent la forte dégradation du compte courant dont le déficit devrait dépasser 23,4 pour cent du PIB. Le volume des exportations devrait croître de 8 pour cent du fait notamment des actions de diversification des produits d'exportation, de la bonne performance du secteur textile, de l'intégration de Madagascar dans les zones du Marché commun pour l'Afrique de l'Est et du Sud (COMESA) et de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), et de la poursuite de projets et programmes tels que le Programme intégré de croissance et les projets financés par le Millenium Challenge Account. Le secteur tertiaire est tiré par l'expansion du BTP mais aussi du secteur tourisme qui voit son développement favorisé par la mise en place des nouveaux textes sur la propriété foncière, la loi sur les investissements et la mise en œuvre des grands projets de construction d'hôtels. Malgré l'accroissement des prix internationaux de carburants et la hausse du prix des autres énergies, le taux d'inflation en fin d'année 2008 devrait rester stable à 7,2 pour cent grâce à une politique monétaire et budgétaire prudente.

C. Politiques économiques et financières

Politique budgétaire

Adaptation de la politique budgétaire en 2007

14. Lors du contrôle de l'exécution budgétaire à mi-parcours, il est apparu nécessaire de revoir l'objectif de recettes fiscales et de dons courants à la baisse pour un montant total de 80 milliards de MGA (0,6 pour cent du PIB) et le montant des dépenses à la hausse pour un montant de 214 milliards de MGA (1,5 pour cent du PIB). La révision à la baisse des recettes fiscales s'explique par l'impact de l'appréciation de 15 pour cent du MGA par rapport à l'hypothèse retenue dans la Loi de finances 2007. La révision à la hausse des dépenses est due, pour moitié, à la recapitalisation de la BCM dont les modalités précises n'étaient pas connues au moment de l'élaboration de la Loi de finances 2007, et, pour le solde, à la sous-évaluation de certaines dépenses (remboursement de crédits de TVA, retraites des fonctionnaires, transfert à la JIRAMA) dans la Loi de finances. En revanche, de nouvelles estimations ont conduit à revoir le service de la dette extérieure à la baisse de 42 milliards de MGA (0,3 pour cent de PIB) par rapport à la loi de finances.

15. Conformément à ses engagements dans le programme, le gouvernement a réduit le plafond des engagements de dépenses non-prioritaires d'un montant de 63 milliards de MGA (0,5 pour cent du PIB) par rapport à la Loi de finances 2007 en vue de contenir son

recours au financement intérieur. Ces réductions de dépenses devraient permettre de maintenir à moins de 0,5 pour cent du PIB le recours au financement intérieur de l'État tel que défini dans le programme, c'est-à-dire non-compris l'impact de la recapitalisation de la BCM.⁶

16. En conséquence, le gouvernement requiert une révision à la hausse du plafond de financement intérieur de 44,1 milliards de MGA (0,3 pour cent du PIB) et une révision à la baisse du plancher de recettes fiscales de 31 milliards de MGA (0,3 pour cent du PIB) pour 2007.

Politique budgétaire en 2008

17. Le projet de loi de finances 2008 déposé au Parlement exprime la volonté du gouvernement d'augmenter les recettes fiscales de 0,7 pour cent du PIB, d'aligner les dépenses sur les priorités du MAP, et d'associer étroitement les régions à la définition et à la mise en œuvre de la politique budgétaire. L'augmentation des recettes fiscales et l'aide extérieure apportée par les partenaires de développement ont permis au gouvernement d'arrêter une enveloppe de dépenses budgétaires de 20,9 pour cent du PIB dont seulement 0,8 pour cent du PIB sera financé par endettement intérieur. En vue d'améliorer l'efficacité des dépenses, les chefs de régions seront chargés d'exécuter 306 projets d'investissement pour un montant total de 106 milliards de MGA (0,6 pour cent du PIB) en étroite collaboration avec les responsables des entités déconcentrées des ministères et sous le contrôle du Ministère des finances et du budget. Pour éviter de devoir couper les dépenses en cours d'année pour faire face à des moins-values de recettes fiscales ou des excédents de dépenses, le gouvernement a décidé d'allouer 45 milliards de MGA (0,3 pour cent du PIB) à un compte de réserve qui pourrait être allouée aux départements et ministères au cours de la seconde moitié de l'année, en fonction de la performance enregistrée en matière de recettes et de dépenses.

18. En plus d'une allocation des dépenses de 1825,9 milliards de MGA (11,5 pour cent de PIB) aux ministères prioritaires de l'éducation, la santé, l'agriculture, les travaux publics et les transports, la justice, l'environnement et l'énergie (dont 54 milliards de MGA [0,3 pour cent de PIB] pour le redressement de la JIRAMA), le projet de Loi de finances attache une attention particulière au renflouement des caisses de retraite des fonctionnaires (85 milliards de MGA [0,5 pour cent de PIB]), et à la régularisation d'arriérés encourus avant le commencement du programme en juillet 2006, en cours de vérification par un cabinet privé (39 milliards de MGA [0,3 pour cent de PIB]).

19. Le paiement de la TVA relative aux dépenses en capital sur ressources extérieures constitue une autre priorité pour l'année 2008. A cet effet, le gouvernement s'engage à

⁶ Voir Protocole d'accord technique, ¶ 12.

exécuter en priorité les crédits d'un montant de 95 milliards de MGA inscrits dans la loi de finances 2007 et ceux de 132 milliards de MGA inscrits dans le projet de loi de finances 2008 pour payer la TVA relative aux dépenses en capital sur ressources extérieures. Par ailleurs, afin d'assurer que l'engagement et le paiement de cette catégorie de dépenses soit effectué sans délai, le gouvernement [a annoncé] par voie de presse que les entrepreneurs devront faire parvenir au Ministère des finances et du budget une copie de la demande de paiement adressée aux autres ministères et institutions. Sur base de cette information, le Ministère des finances et du budget contactera ces ministères et institutions en vue d'assurer un paiement des dépenses de contrepartie dans un délai de moins de 60 jours à partir de la réception des documents conformes.

Politique fiscale

20. En 2008, le gouvernement a décidé de moderniser le Code général des impôts en vue d'augmenter les recettes fiscales et de créer un climat propice à une forte croissance. En vue de promouvoir un système fiscal simple, équitable et favorable à la croissance, la modernisation vise:

- la création d'un régime attractif de l'impôt sur le revenu, et
- la réduction du nombre de taxes de 28 à 14 en éliminant les taxes à faible rendement et à lourde charge administrative.

21. En application de ces principes, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre une réforme du Code général des impôts positive en termes de recettes en introduisant les changements suivants dans le Code dans le cadre de la Loi de finances 2008 approuvée par le parlement :

- la fusion de l'Impôt sur le Bénéfice des Sociétés (IBS) et de l'Impôt sur les Revenus Non Salariaux (IRNS) des personnes physiques en un impôt unique dénommé « Impôt sur les Revenus » avec un taux proportionnel unique de 25 pour cent ainsi que la simplification de l'Impôt sur les Revenus Salariaux et Assimilés (IRSA) par la diminution de nombre de tranches de revenus et l'application d'un taux unique de 25 pour cent au dessus d'un revenu mensuel de 180.000 MGA (100 US\$);
- l'augmentation du taux de l'Impôt sur les revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM) de 15 à 25 pour cent et l'exemption des dividendes;
- la réduction de la liste des produits soumis au Droit d'accises par la suppression des droit d'accises sur le sucre, farine, parfum et produits de beauté, la réception télévisée payante, les produits miniers semi travaillés, les eaux minérales et eaux gazéifiées additionnées de sucre ou d'autres édulcorants;
- l'augmentation du taux de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de 18 à 20 pour cent

et le rehaussement du seuil d'assujettissement de 50 à 200 millions de MGA de chiffre d'affaires annuel (28.000 à 110.000 US\$); et

- l'élimination de la Taxe Professionnelle (TP), de la Taxe forfaitaire sur les transferts (TFT) et de Taxe sur les transactions (TST).

22. En 2008, le gouvernement examinera la compétitivité du régime fiscal appliqué aux grands investissements miniers à la lumière des résultats d'une étude en cours menée en collaboration avec la Banque mondiale.

Réforme des administrations fiscales et douanières

Administration fiscale

23. En 2007, la priorité est accordée à l'amélioration de la gestion des opérations fiscales de la Direction des grandes entreprises, dont tout le personnel a été changé à travers une réorganisation générale des services et des procédures administratives. Il s'agit d'améliorer significativement la gestion des dossiers, de renforcer les compétences techniques des agents pour accroître les résultats du contrôle fiscal et de l'action en recouvrement, d'accroître l'implication des responsables et des cadres dans la mise en œuvre des réformes, et de développer les services aux entreprises.

24. Conformément au document de stratégie et plan d'action pour la réforme de l'administration fiscale (2007–11), les opérations de réhabilitation de la gestion des dossiers fiscaux vont être étendues aux autres centres fiscaux à fort potentiel. Pour l'année 2008 ces actions concernent:

- la réhabilitation des opérations dans les Services régionaux des entreprises, gérant les petites et moyennes entreprises, à l'image des réformes entamées à la Direction des grandes entreprises (classement et suivi effectif des dossiers, relance des défaillants, contrôle sur pièce et les actions sur les restes à recouvrer);
- l'application du mode de paiement des impôts par virement bancaire au niveau des services régionaux des entreprises; et
- la poursuite du renforcement du suivi effectif des dossiers et la programmation du contrôle sur place sur la base des actions d'assainissement entamées en 2007 à la Direction des grandes entreprises.

25. Une autre priorité consistera à améliorer le fonctionnement de la TVA. A cet effet, le gouvernement s'est engagé à rembourser dans un délai de 60 jours, à compter du dépôt de la demande conforme auprès de la Direction générale des impôts ou de la Direction générale des douanes, les crédits de TVA aux exportateurs et les crédits de Taxe sur les produits pétroliers (TPP) et de TVA sur les produits pétroliers (TVAPP) aux distributeurs de pétrole pour l'avitaillement.

Administration douanière

26. Le Gouvernement réitère son engagement de n'accorder aucune exonération ni suspension de taxes et/ou de droits de douane « ad hoc » (non prévues par la loi, le Code général des impôts, le Code des douanes, les traités ou conventions internationaux) sauf celles explicitement décidées en Conseil de Gouvernement, en cas de circonstances exceptionnelles, telles que cataclysmes, utilité publique ou raison d'État (critère de réalisation continu proposé, Tableau 6). Ces derniers feront l'objet de publication systématique dans la presse, indiquant le nom des entreprises bénéficiaires et le montant des droits et taxes exonérées et seront affichées dans tous les bureaux de douane et centres fiscaux sur tout le territoire.

27. L'implantation de la plateforme électronique Tradenet reliant tous les acteurs économiques impliqués dans le commerce extérieur est la principale priorité de l'administration douanière en 2007–08. Cette plateforme permettra de compléter l'automatisation, la sécurisation et l'accélération des procédures de dédouanement sur la base de l'obligation de produire, depuis le 1^{er} avril 2007, un bordereau de suivi de cargaison (BSC) pour les importations. Son implantation permettra la transition du système d'inspection à l'embarquement mis en œuvre avec des sociétés privées d'inspection vers un système d'inspection à destination effectué par l'administration douanière. L'administration douanière a redoublé ses efforts pour que ce nouveau système soit pleinement opérationnel à fin décembre 2007 au site pilote de Toamasina port. Le déploiement de Tradenet dans les autres ports est prévu d'ici la fin de l'année 2008. La priorité accordée à l'implantation de Tradenet nécessite de reporter, au 30 juin 2008, le transfert automatisé des données sur la collecte des recettes de la Direction générale des impôts et la Direction générale des douanes à la Direction générale du trésor avec SIGFP (repère proposé, Tableau 6).

28. Une autre priorité est le déploiement du logiciel SYDONIA ++ dans 3 bureaux additionnels en 2007, en plus des 8 bureaux à fort volume où il était déjà installé fin 2006. En outre, en 2008 l'administration douanière s'attellera à développer les fonctionnalités additionnelles aux modules de base avec l'assistance technique de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED). D'autres priorités seront la réorganisation et le renforcement du Service de la Lutte contre la Fraude, l'exploitation optimale des outils de gestion et de la sélectivité lors des opérations de contrôle, et le renforcement de la formation des agents des douanes.

29. En dépit de l'assujettissement, de mars 2003 à mars 2007, de toutes les importations de marchandises à la production d'un rapport d'inspection recevabilité (RIR) et d'un rapport d'inspection enlèvement (RIE), les statistiques de la société d'inspection SGS font état d'une proportion d'environ 20 pour cent de dossiers d'importation avec RIR mais sans RIE depuis le mois de juillet 2006. Le gouvernement a chargé le Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) d'examiner tous les dossiers d'importation concernés entre le 1^{er} juillet 2006 et le 31 mars 2007 afin de vérifier le paiement de droits et taxes et, le cas échéant, de les recouvrer. Une « task force » composée de membres de l'Administration des douanes et de la SGS a été constituée en vue de fournir au BIANCO toute l'assistance nécessaire à cet effet. Une première phase de la vérification a identifié 2278 opérations d'importation avec RIR mais sans RIE entre juillet 2006 et mars 2007. Le gouvernement a ensuite commandité une vérification des ces opérations par une société d'audit privée afin d'identifier, parmi ces opérations, celles qui auraient fait l'objet d'une dérogation à l'obligation de présentation d'un RIE ou à l'évaluation des marchandises par la SGS. d'identifier, et d'établir les causes de l'absence de RIE, et, le cas échéant, de l'utilisation d'une évaluation des marchandises différente de celle de la SGS. Cette vérification n'a décelé aucune autre dérogation à l'inspection SGS en plus de celle qui est remontée à la surface en mars 2007 (¶ 4) et a formulé de nombreuses recommandations pour renforcer le contrôle de la collecte des droits et taxes par l'Administration des douanes.

30. En conséquence, afin de sécuriser d'avantage le paiement des droits et taxes à l'importation, le gouvernement a décidé de:

- constituer dans chaque bureau des douanes une section de révision immédiate responsable de la révision des déclarations, notamment de : la présence de bordereaux de suivi des cargaisons (BSC) pour les marchandises embarquées à partir du 1^{er} avril 2007, et la compatibilité de ces documents avec les codes de régimes douaniers indiqués;
- mettre en œuvre un système qui confie le contrôle de la sortie des marchandises des ports à celui exclusif d'une équipe dirigée par un inspecteur des douanes et composée de membres de la Direction générale des douanes (DGD) et de la société GasyNet en charge de Tradenet (CR, Tableau 6), sujet au respect des conditions suivantes: (i) le chef de l'équipe rend des comptes directement au Directeur des services extérieurs au siège central de la DGD et ne reçoit aucune directive de responsables locaux de la DGD; (ii) les tâches de l'équipe sont définies formellement dans des termes de référence qui comprennent la vérification que la déclaration en douanes correspond au bordereau de suivi de cargaison (BSC) et est en phase avec la ligne tarifaire dans le système SYDONIA ++; et (iii) le chef d'équipe est autorisé à interdire la sortie des biens, via des procédures transparentes;
- renforcer le contrôle de la porte par la mise en place d'une barrière à commande

automatique et de caméras de surveillance à l'entrée et à la sortie de l'enceinte portuaire ou aéroportuaire;

- confier à une société privée ayant de l'expertise en matière douanière la vérification continue de 5 à 10 pour cent des déclarations d'importation en vue de vérifier chaque mois de 2008 la valeur déterminée par l'Administration des douanes, le calcul des droits et taxes à l'importation, et le paiement de ces droits et taxes;
- de faire procéder à un audit annuel indépendant par une entreprise spécialisée de l'application du Code des douanes et des procédures en vigueur par l'Administration des douanes.

31. En plus, le gouvernement s'engage à utiliser les recommandations de la société d'audit privé ayant conduit la vérification précitée (¶ 29) pour renforcer l'administration douanière en ce qui concerne la collecte des droits et taxes, y compris la régularisation effective des droits et taxes impayés révélés par l'audit. A cette fin, le gouvernement s'engage à discuter des résultats de cet audit avec les services du FMI et de convenir des mesures prioritaires supplémentaires à mettre en œuvre pour améliorer les réformes douanières lors de la prochaine revue de l'arrangement au titre de la FRPC (¶ 56).

Réforme de la gestion des finances publiques

32. Le gouvernement continuera de mettre l'accent sur l'amélioration sensible de la préparation du budget et du suivi de l'exécution budgétaire. Le gouvernement propose de reporter l'adoption d'une nomenclature budgétaire simplifiée à la loi de finances 2009 en raison de la nécessité d'une consultation approfondie avec les ministères dépensiers (repère proposé, Tableau 6). Avec le bénéfice de l'assistance technique du Département des finances publiques du FMI et le soutien des partenaires extérieurs, il améliorera la gestion de la Trésorerie de l'État par la poursuite de l'affinement du plan de trésorerie et le renforcement de sa mise à jour en liaison avec la régulation trimestrielle des engagements.

33. En 2008, le gouvernement attachera une attention prioritaire au déploiement et à l'utilisation du système d'information automatisé pour la gestion des finances publiques (SIGFP). A cette fin, il mettra en œuvre les mesures prioritaires suivantes :

- la production de rapports mensuels des dépenses engagées à l'aide de SIGFP comprenant le nombre et les motifs des rejets par le Direction générale du contrôle financier (repère proposé, Tableau 6); et
- la production mensuelle de la balance des comptes de toutes les trésoreries reliées au SIGFP; qui est utilisée pour la confection du tableau des opérations générales du Trésor (OGT) (repère proposé, Tableau 6).

34. La réforme du système des retraites des fonctionnaires sera mise en œuvre à partir de la Loi de finances 2009 en vue de résorber son déficit structurel estimé à 0,8 pour cent du PIB par une étude actuarielle récente. Au préalable, en 2008 le gouvernement étudiera la révision des paramètres du système, recensera les textes existants, organisera des ateliers associant les parties prenantes, et étudiera l'opportunité de créer une direction des pensions au sein du Ministère des Finances et du Budget.

35. A compter de 2009, le gouvernement renforcera la transparence et le contrôle financier des organismes publics qui perçoivent des redevances qui n'apparaissent pas dans le budget de l'État (notamment l'agence qui s'occupe des concessions minières [OMNIS], les régies portuaires et aéroportuaires, et l'agence de régulation des télécommunications). A cette fin, le gouvernement utilisera les résultats d'audits financiers en cours.

Politique monétaire et de change

36. La banque centrale réitère sa volonté de mener une politique monétaire visant à contenir le taux d'inflation à un seul chiffre et, avec le gouvernement, confirme la politique de taux de change flottant, dans le cadre de laquelle la BCM intervient sur le marché des changes pour éviter une volatilité excessive du taux de change au jour le jour, prévenir une appréciation excessive du taux de change et atteindre son objectif d'accumulation de réserves de change.

37. En réaction à l'anticipation d'une forte augmentation de la demande de monnaie occasionnée par les flux d'investissements directs étrangers et l'approfondissement de l'intermédiation financière, la BCM a décidé de revoir à la hausse son objectif d'accroissement de la base monétaire par rapport au programme initial en 2007, et de créer des liquidités supplémentaires principalement en accumulant plus de réserves de change que prévu initialement (Tableau 3). Les objectifs du programme monétaire pour 2008 ont été fixés en anticipant une poursuite de ces développements (Tableau 5).

38. Le gouvernement considère que l'appréciation du MGA sur le marché des changes depuis mi-2006 s'explique par l'augmentation de la demande de monnaie nationale résultant des flux d'IDE et la bonne tenue des exportations. Le gouvernement est conscient que, pour préserver la compétitivité de l'économie malgache face à cette appréciation, il convient d'améliorer la productivité des entreprises et de mettre en œuvre les réformes structurelles déclinées dans le MAP visant à réduire les coûts de production des entreprises, entre autres : la réhabilitation des infrastructures routières et portuaires, l'amélioration de la fourniture d'électricité, l'amélioration de la formation et de la santé de la main d'œuvre, le renforcement du système financier et la simplification des procédures administratives.

39. Le gouvernement a également pris les mesures suivantes pour atténuer les pressions à l'appréciation du MGA:

- le rallongement du délai de rapatriement des recettes d'exportation de 90 à 180 jours pour les entreprises de droit commun en mai 2007; et
- le relèvement du plafond de la position de change des établissements de crédit de 10 à 20 pour cent en juin 2007.

40. De plus, la BCM étudiera l'opportunité d'un marché interbancaire à terme des devises et passera en revue les directives en matière de gestion des réserves de change afin de s'assurer qu'elles soient gérées de façon optimale tout en restant liquides.

Politique de développement du secteur financier

41. Le principal élément de la réforme du secteur financier en 2007–08 consiste à renforcer l'indépendance financière de la BCM par sa recapitalisation et la mise en œuvre de nouveaux instruments de politique monétaire. En ligne avec les recommandations de l'assistance technique du Département du marché monétaire et des capitaux du FMI, le gouvernement a recapitalisé la BCM par l'émission de titres renouvelables. Afin de maintenir les fonds propres de la BCM à un niveau suffisant, les bénéfices disponibles pour distribution seront alloués à la réserve légale jusqu'à ce que la somme du capital et de la réserve légale atteigne 10 pour cent des passifs monétaires de la BCM. La dette consolidée du gouvernement à la BCM a été transformée en titres négociables qui portent des taux d'intérêt du marché, tout en fournissant à la BCM un nouvel instrument de gestion de la liquidité sur le marché monétaire. Afin de préserver la situation financière de la BCM, le gouvernement remboursera les coûts de stérilisation résultant des interventions de la BCM sur le marché des changes et estimés à 20 milliards de MGA (0,1 pour cent de PIB). Le gouvernement reverra également la législation relative à la banque centrale en vue de la rendre compatible avec les exigences de la SADC.

42. Pour renforcer sa stabilité financière, la BCM élaborera avant mi-2008 un plan visant à maîtriser ses coûts de fonctionnement, sur base des recommandations du Département du marché monétaire et des capitaux du FMI. Ce plan comprendra notamment:

- une étude de la possibilité de réduire les coûts de la circulation fiduciaire; et
- une revue du niveau d'emploi, de l'organisation et du système de rémunération à la BCM.

43. En vue de développer l'intermédiation financière, le gouvernement élabore une stratégie de développement du secteur financier en étroite collaboration avec les services du FMI, de la Banque mondiale et d'autres partenaires. En 2008, les grands éléments de cette stratégie incluent:

- l'évaluation de la mise en œuvre d'un nouveau système de paiements en temps réel ;

- la mise en place d'une centrale des risques pour améliorer la qualité des données du système financier; et
- l'expansion des institutions de micro-finance et le renforcement de leur surveillance par la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF). Les textes de base régulant ce secteur ont été publiés. La révision des ratios prudentiels et la définition des obligations en matière de transparence financière sont en cours..

De nouvelles initiatives ont par ailleurs été lancées:

- le gouvernement étudie l'opportunité de créer une banque de développement, en considérant la possibilité de financement et de gestion par le secteur privé;
- la création d'une bourse des valeurs est à l'étude; et
- La Caisse d'Épargne de Madagascar envisage un changement de statut en vue de devenir une banque.

Politique commerciale

44. La libéralisation des échanges sera poursuivie. Madagascar poursuit son intégration au sein de la SADC. Dans ce cadre, Madagascar a conclu en décembre 2006 avec l'Afrique du Sud un protocole visant à promouvoir l'investissement entre les deux pays. Par ailleurs, Madagascar a commencé à réduire les droits de douanes frappant les produits en provenance des pays de la SADC en octobre 2007. La quasi totalité de ces droits sera éliminée en 2012. Le gouvernement entreprend actuellement une étude sur les impact de cet abaissement tarifaire. A moyen terme, la structure des tarifs douaniers sera simplifiée afin d'éliminer certaines distorsions. Madagascar a conclu un accord intérimaire avec la Commission européenne qui couvre l'accès au marché, la pêche et le développement dans le cadre de l'Accord de partenariat économique (APE). Cet accord garantit un accès favorable des produits malgaches à l'Union Européenne (UE), en contrepartie d'une élimination progressive des tarifs douaniers sur environ 80 pourcent des importations en provenance de l'UE au cours des 15 prochaines années. Les négociations sur d'autres aspects de l'APE se poursuivront en 2008.

Gestion de la dette

45. La gestion de la dette extérieure reste principalement axée sur le maintien d'un niveau soutenable d'endettement. Les actions déjà réalisées pour sa concrétisation sont la limitation de l'endettement extérieur aux prêts concessionnels. La structure institutionnelle de la gestion de la dette reste identique à celle en vigueur au moment du point d'achèvement. Toutefois, l'installation du système SYGADE a permis d'améliorer l'efficacité de la gestion de la dette. Le gouvernement malgache cherche actuellement des financements pour obtenir la dernière version de SYGADE, activer l'outil d'analyse de

viabilité de la dette DSM+, et former le personnel à leur utilisation.

46. Le gouvernement travaille par ailleurs à la finalisation des accords bilatéraux d'annulation de dette extérieure. En 2006, des accords d'annulation totale de dette ont été conclus avec deux membres du Club de Paris (Suède et Israël). En 2007, un accord a été conclu avec le Japon sur certain prêts. Les accords sur un dernier prêt japonais et avec la Fédération de Russie sont en cours de finalisation. En ce qui concerne les pays non membres du Club de Paris, des accords ont été conclus en 2007 avec le Fonds d'Abu Dhabi et la République Populaire de Chine. Des négociations sont en cours avec la Libye et l'Irak. Malgré les requêtes du gouvernement malgache, aucun projet d'accord n'a été reçu de la part de l'Algérie.

Réforme des entreprises publiques

47. La production et la distribution d'électricité sont essentielles au développement économique et social du pays. Étant donné les graves problèmes financiers et de production auxquels fait face la société nationale JIRAMA et qui ont pour résultat des délestages et la mauvaise qualité du service, le Gouvernement a reçu l'assistance technique de la Banque Mondiale et du gouvernement français pour la réhabilitation et la réforme de la JIRAMA et a mandaté la Société financière internationale (SFI) comme conseiller pour la mise en œuvre d'un contrat d'affermage. Sur la base de cette assistance et faisant suite aux conclusions des discussions tenues par le Gouvernement avec la mission conjointe de la Banque mondiale, l'Agence française de développement (AFD) et la Banque européenne d'investissement (BEI), le gouvernement s'engage à poursuivre le redressement de la JIRAMA.

48. Afin d'améliorer dans l'immédiat la situation financière de la JIRAMA et conscient des contraintes politico-sociales d'une augmentation soudaine et substantielle du tarif, le gouvernement s'engage à augmenter les prix de l'électricité de 45 pour cent en termes nominaux en trois étapes : le gouvernement a augmenté les prix de 15 pour cent à partir du 1^{er} octobre 2007 et s'apprête à procéder à deux autres augmentations de tarifs de 15 pour cent effectives à partir de, respectivement, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre 2008. A partir de 2009, le gouvernement mettra en place un mécanisme d'ajustement de tarif qui permettra de couvrir les coûts d'exploitation, de faire face aux besoins d'investissement de réhabilitation futurs, et de cesser les subventions budgétaires d'exploitation.

49. Étant donné les décisions prises en matière d'augmentation graduelle des prix, le gouvernement a décidé d'augmenter les transferts budgétaires à la JIRAMA de 25 à 43 milliards de MGA en 2007 afin de couvrir les pertes et les investissements d'urgence. Le déboursement de cette contribution additionnelle d'investissement est fait dans le cadre d'un protocole entre le Ministère des finances et du Budget, le Ministère de l'Energie et la JIRAMA validé par la Banque Mondiale et la SFI. Le gouvernement a prévu un transfert de 54 milliards de MGA à la JIRAMA dans la Loi de finances 2008.

Les dépenses d'investissement feront l'objet d'un protocole d'accord comparable à celui concernant les dépenses de 2007.

50. Pour poursuivre le redressement de la JIRAMA, le contrat de l'équipe de gestion actuelle sera renouvelé jusqu'à fin mars 2009 et l'équipe sera renforcée par des experts sur certains domaines spécifiques. Dès la fin de cette période, le gouvernement conclura avec un partenaire privé un contrat de gestion pour une durée de cinq (5) ans avec des indicateurs de performance clairs et mesurables. Ce contrat de gestion fera l'objet d'un appel d'offres ouvert dont la préparation se fera pendant l'année 2008 (repère proposé, Tableau 6). A l'issue de ce contrat de gestion et dès que toutes les conditions seront réunies, le gouvernement s'engage à pérenniser les résultats acquis dans un cadre de partenariat renforcé avec le secteur privé ; l'objectif étant de mobiliser les financements privés et supprimer toute subvention budgétaire de l'État.

Politiques favorisant le développement du secteur privé

51. Le gouvernement a présenté au Parlement une nouvelle loi sur les investissements dont l'objectif est de fournir un environnement juridique sécurisant, pratique et transparent pour toutes les activités d'investissement à Madagascar. Les principes qui sous-tendent cette loi sont les suivants: (i) l'instauration d'un cadre juridique sécurisant et incitatif à la réalisation de tous les investissements privés à Madagascar sans privilégier une catégorie d'investisseurs en particulier, (ii) la simplification d'un grand nombre de procédures administratives, (iii) l'accès au foncier d'entreprise pour les sociétés de droit malgache, qu'elles soient ou non contrôlées par des intérêts étrangers, (iv) l'établissement de l'Economic Development Board de Madagascar (EDBM), chargé de faciliter les projets d'investissement ainsi que de la promotion et du développement des investissements à Madagascar.

52. Avant fin mai 2008, le gouvernement soumettra à l'approbation du Parlement une loi élaborée en concertation avec le secteur privé pour promouvoir les exportations, celles-ci jouant un rôle primordial dans le développement économique du pays (CR proposé, tableau 6). La promotion des exportations devrait permettre de relancer l'offre et de lutter contre la pauvreté à travers une meilleure redistribution de revenu et la valorisation du potentiel de Madagascar. Dans le cadre de cette loi, des mesures seront prises pour stimuler toutes les entreprises et activités d'exportation, sans distinction de secteur ni de type d'activité, sans octroyer d'exemption de droits et taxes. Par conséquent, le régime des zones et entreprises franches sera éliminé, tout en le maintenant pour les entreprises bénéficiant déjà du régime (critère de réalisation proposé, Tableau 6). Durant la phase d'élaboration de la nouvelle loi, le Ministère des Finances et du Budget et le Ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie se mettront en étroite collaboration avec l'EDBM pour éviter l'obtention de nouveaux agréments de zones ou entreprises franches à des fins d'arbitrage légal ou fiscal.

Gouvernance

53. Étant donné les considérables ressources pétrolières et minérales du pays, ainsi que l'engagement du gouvernement à la bonne gouvernance et à la transparence fiscale, le gouvernement a, en mars 2007, officiellement confirmé son adhésion à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (EITI) à la Conférence d'Oslo. En août 2007, le gouvernement a déclaré publiquement sa volonté d'engager dans le processus la société civile et les compagnies exerçant dans l'industrie extractive. Un comité est constitué, incluant des représentants du gouvernement, des sociétés minières et pétrolières, et de la société civile, dont la presse et les organisations non gouvernementales. Ensemble, ces représentants ont élaboré en décembre 2007 un plan de travail pour assurer la transparence de la collecte et de l'utilisation des ressources tirées des activités minières et pétrolières à Madagascar. Le gouvernement lancera une campagne d'information pour sensibiliser la nation sur les activités de l'industrie extractive, la réglementation, et responsabilités des sociétés et des citoyens dans ces activités. Avec l'appui du gouvernement de la Norvège et des institutions internationales, le gouvernement veut se doter des instruments adéquats pour prévenir des effets négatifs des flux d'investissement des industrie extractive et pétrolière (syndrome hollandais: i.e., appréciation de la monnaie locale, inflation et autres effets macroéconomiques induits) Le gouvernement a également l'intention de créer un « fonds pour les générations futures » dans lequel une portion des flux de recettes escomptées sur les ressources pétrolières et miniers du pays pourraient être investie à l'étranger. Comme ces instruments d'atténuation et les modalités de ce fonds sont encore à déterminer, le gouvernement demande l'assistance technique du FMI pour évaluer la meilleure voie pour le mettre en œuvre

54. Madagascar entend lutter contre le blanchiment d'argent et la grande délinquance financière. A cette fin, il a été décidé de créer un Service de Renseignement Financier (SAMIFIN) Cette autorité administrative indépendante recevra en 2008 une dotation du budget de 1.1 milliard de MGA (600.000 US\$). Opérationnelle au premier trimestre 2008, elle analysera et traitera les déclarations auxquelles sont soumises les entités qui réalisent, conseillent et contrôlent des opérations de mouvements de capitaux. Elle participera à la coopération internationale et aux réseaux d'organismes luttant contre le blanchiment d'argent.

Statistiques

55. Conformément au MAP, le gouvernement entend améliorer son appareil statistique et rendre les données plus facilement accessibles au grand public. La BCM et le Ministère des Finances et du Budget publieront des données statistiques sur leurs sites internet. En 2008, l'Institut National des Statistiques (INSTAT) prévoit de produire un indice trimestriel de production industrielle et des comptes nationaux trimestriels. Il prévoit par ailleurs de rebaser les comptes nationaux sur l'année 2005 (au lieu de 1984 à l'heure actuelle) ainsi que de modifier le panier de référence de l'indice des prix à la consommation afin de mieux refléter la consommation actuelle des ménages malgaches

et d'en étendre la couverture géographique.

III. SUIVI DU PROGRAMME

56. Le programme appuyé par le FMI dans le cadre de la FRPC sera suivi par le biais de revues semestrielles et moyennant des critères de réalisation quantitatifs et structurels et des repères ainsi que des cibles indicatives mentionnés aux tableaux 5 et 6. La quatrième revue comportera une discussion de la réforme des caisses de retraite des fonctionnaires qu'il y a lieu de mettre en œuvre à partir de la Loi de finances 2009, et des mesures prioritaires à mettre en œuvre pour renforcer la collecte des droits et taxes par l'Administration des douanes à la suite des conclusions de la vérification récente des ses opérations par une société d'audit privée (¶ 29), et recouvrer les droits et taxes impayés révélés par cet audit..

Tableau 2. Madagascar : Critères de réalisation et repères structurels pour l'accord au titre de la FRPC, 2006

	Horizon	Statut
Critères de réalisation		
▪ Aucune dérogation à l'obligation de présentation d'un rapport d'inspection pour les importations de marchandises (Rapport d'inspection recevabilité—RIR) et leur enlèvement (Rapport d'inspection enlèvement—RIE), ni à l'évaluation des marchandises établies par la Société Générale de Surveillance (SGS).	Continu	Pas Respecté
▪ Aucune exonération de taxes et/ou de droits de douane ad hoc sauf dans les cas prévus par le Code des Douanes, les traités ou conventions internationaux.	Continu	Pas Respecté
▪ Finalisation d'un audit des arriérés de TVA dus par l'État au titre des dépenses d'équipement.	30 septembre 2006	Respecté
▪ Limitation des transactions entre l'État et la BCM à celles prévues par la Loi sur les statuts de la BCM	Continu	Respecté
▪ Fixation, par le Ministère de l'économie, des finances et du budget, de plafonds mensuels d'engagements pour le dernier trimestre 2006 à l'attention de tous les ministères sur la base du plan de trésorerie le plus récent préparé par la Direction générale du trésor.	30 septembre 2006	Pas respecté ¹ Mis en œuvre avec retard le 24 octobre 2006
Repères structurels		
▪ Déploiement du nouveau logiciel SYDONIA++ dans les cinq plus grands bureaux de douanes.	30 septembre 2006	Pas respecté Mis en œuvre avec retard en décembre 2006
▪ Inclusion d'un plan de recapitalisation de la BCM dans le projet de Loi de finances 2007.	31 octobre 2006	Respecté
▪ Développement d'un plan d'action et un chronogramme de mesures précises pour améliorer la perception des impôts en traduisant en termes opérationnels les recommandations émises par le Département des finances publiques du FMI.	31 décembre 2006	Respecté
▪ Déploiement du système d'information pour le suivi des dépenses publiques SIGFP dans 13 ministères.	31 décembre 2006	Respecté
▪ Achèvement d'un audit d'au moins 80 pour cent de l'encours des crédits de TVA arrêtés à fin juin 2006	31 décembre 2006	Pas respecté Mis en œuvre avec retard le 20 mars 2007

¹ Dispense accordée à l'occasion de la première revue (IMF Country Report No. 07/7, Republic of Madagascar—First Review Under the Three-Year Arrangement Under the Poverty and Growth Facility and Request for Waiver and Modification of Performance Criteria, Staff Report, ¶43).

Tableau 3. Madagascar: Critères de réalisation et indicateurs quantitatifs pour l'accord au titre de la FRPC, 2007-janvier 2008¹
(en milliard d'airiary, changement cumulé à partir du 1 janvier 2007, sauf indication contraire)

	31 mars 2007			30 juin 2007			30 septembre 2007			31 déc. 2007		31 jan. 2008			
	Indicateurs			Critères de réalisation			Indicateurs			Statut Prél.	Prog. ²	Ind.	Prog. ²	Prog. de réal.	
	Prog. ²	Réalisé	Réalisé ajusté	Statut	Prog. ²	Réalisé	Réalisé ajusté	Statut Prél.	Prog. ²						Réalisé
I. Critères de réalisations quantitatifs															
Secteur extérieur															
(a) Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs (en millions de DTS) ³	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	0.0
(b) Plafond pour l'accumulation de nouvelle dette extérieure contractée ou garantie à des termes non-concessionnels ³	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	0.0
Banque centrale															
(c) Plancher pour les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM (en millions de DTS)	-40.6	25.8	23.2	Respecté	-19.0	88.1	95.8	Respecté	5.7	112.5	112.5	Respecté	15.3	106.8	108.3
(d) Plafond des avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCM	15.8	-53.2	-168.3	Respecté	-6.6	-32.8	-295.8	Respecté	-39.3	-130.3	-340.0	Respecté	33.3	2.9	-26.4
Finances publiques															
(d) Plafond pour les besoins de financement intérieur de l'administration centrale	86.9	10.1	20.1	Respecté	-16.8	-6.0	-42.4	Respecté	-53.8	-83.5	-106.0	Respecté	10.8	58.7	80.0
(f) Plancher pour les recettes fiscales	339.7	292.2	...	Pas respecté	761.3	718.8	...	Pas respecté	1136.9	1088.5	...	Pas respecté	1523.8	1492.8	1624.9
(g) Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs ³	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	0.0
II. Pour mémoire															
Aide nette à la balance des paiements (en millions de DTS)	-3.5	14.1	...		19.3	11.6	...		42.1	48.1	...		47.2	45.6	48.6
Dons et prêts extérieurs au titre de l'assistance budgétaire (en millions de DTS)	0.0	16.5	...		33.5	16.5	...		60.4	54.6	...		76.3	60.0	61.3
Service de la dette extérieure base caisse (en millions de DTS)	3.5	2.4	...		14.2	4.9	...		18.3	8.6	...		29.1	14.3	12.7

Sources: Autorités malgaches; et prévisions et estimations des services du Fond.

¹ Voir Protocole d'accord technique pour la définition des variables et des ajustements.

² Country Report No. 0777, Republic of Madagascar: First Review Under the Three-Year Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility and Request for Waiver and Modification of Performance Criteria.

³ A observer sur une base continue.

Tableau 4. Madagascar : Critères de réalisation et repères structurels pour l'accord au titre de la FRPC, 2007

	Horizon	Statut
Critères de réalisation		
<ul style="list-style-type: none"> Aucune exonération de taxes et/ou de droits de douane ad hoc sauf dans les cas prévus par le Code des Douanes, les traités ou conventions internationaux, et celles explicitement décidées en Conseil de Gouvernement en cas de circonstances exceptionnelles, telles que cataclysme, d'utilité publique ou de raison d'État. 	Continu	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Aucune dérogation à l'obligation de présentation d'un rapport d'inspection pour les importations de marchandises (Rapport d'inspection recevabilité—RIR) et leur enlèvement (Rapport d'inspection enlèvement—RIE), ni à l'évaluation des marchandises établies par la Société Générale de Surveillance (SGS) pour les bureaux de douanes non-reliés au système d'information Tradenet. 	Continu	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Aucune dérogation à l'obligation de production anticipée pour toutes les opérations d'importation d'un bordereau de suivi des cargaisons BSC pour les bureaux équipés de Tradenet.. 	Continu	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un plan de recapitalisation de la BCM comprenant au minimum l'émission d'une obligation par le gouvernement pour recapitaliser la BCM, et un accord écrit entre le Trésor et la BCM prévoyant de payer des taux d'intérêt de marché sur la dette du Trésor à l'égard de la BCM. 	31 mars 2007	Pas respecté Mis en œuvre le 30 mai 2007
<ul style="list-style-type: none"> Production d'un rapport sur les engagements, les ordonnancements et les paiements par grande ligne budgétaire au cours du premier trimestre 2007 dans au moins 13 ministères où le système d'information pour le suivi des finances publiques SIGFP est opérationnel. 	30 avril 2007	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place, par le Ministère des finances et du budget, d'une régulation trimestrielle des engagements à l'attention de tous les ministères en tenant compte des dernières perspectives des ressources extérieures et intérieures. 	30 juin 2007	Pas respecté Mis en œuvre le 18 juillet 2007
Repères structurels		
<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de la BCM de nouveaux instruments (titres) à travers la titrisation de la dette publique consolidée en vue de gérer la liquidité du marché monétaire. 	31 janvier 2007	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude sur l'opportunité d'un tarif douanier uniforme non nul, sur son impact budgétaire et économique, ainsi que sur les autres choix possibles dans le cadre de l'intégration régionale. 	30 juin 2007	Pas respecté Reporté au 31 janvier 2008
<ul style="list-style-type: none"> Inclusion dans la Loi de finances 2008 de mesures simplifiant le Code des impôts, tout en respectant l'objectif de recettes fiscales du 	31 octobre 2007	Respecté

	Horizon	Statut
programme en 2008.		
<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'une nomenclature budgétaire simplifiée dans le budget 2008 pour: (i) établir un lien clair entre les objectifs assignés à chaque ministère et les programmes qu'il met en œuvre; and (ii) identifier clairement les dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté dans le budget. 	31 octobre 2007	Pas respecté Reporté au 31 octobre 2008
<ul style="list-style-type: none"> Installation d'un réseau de communication informatisé entre la Direction générale des Impôts, la Direction générale des Douanes et le Trésor en vue de contrôler la perception des recettes fiscales et mieux sécuriser l'assiette et le recouvrement. 	31 décembre 2007	Pas respecté Reporté au 30 Juin 2008
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un plan d'action et un chronogramme de mesures précises pour améliorer la perception des impôts en traduisant en termes opérationnels les recommandations émises par le Département des finances publiques du FMI en juin 2006. 	31 décembre 2007	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Émettre un appel d'offre international pour le transfert de la gestion de la JIRAMA à un opérateur privé dans le cadre d'un contrat d'affermage. 	31 décembre 2007	Pas respecté Modifié et reporté au 30 septembre 2008

Tableau 5. Madagascar: Critères de réalisation et indicateurs quantitatifs pour l'accord au titre de la FRPC, 2008 ¹
(en milliard d'ariary, changement cumulé à partir du 1 janvier sauf indication contraire)

	31 mars 2008 Indicateurs	30 juin 2008 Critères de réalisation	30 septembre 2008 Indicateurs	31 décembre 2008 Indicateurs
I. Critères de réalisations quantitatifs				
Secteur extérieur				
(a) Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs (en millions de DTS) ²	0.0	0.0	0.0	0.0
(b) Plafond pour l'accumulation de nouvelle dette extérieure contractée ou garantie à des termes non-concessionnels ²	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque centrale				
(c) Plancher pour les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM (en millions de DTS)	1.6	43.0	81.7	114.4
(d) Plafond des avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCM	-56.1	-19.0	-33.6	3.4
Finances publiques				
(d) Plafond pour les besoins de financement intérieur de l'administration centrale ⁴	72.5	-9.8	-33.0	65.6
(f) Plancher pour les recettes fiscales	396.5	910.9	1338.3	1827.1
(g) Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs ²	0.0	0.0	0.0	0.0
II. Pour mémoire				
Aide budgétaire extérieure nette (en millions de DTS)	-2.9	31.0	53.3	49.4
Don et prêts budgétaires extérieurs (en millions de DTS)	1.4	43.0	69.9	74.4
Service de la dette extérieure base caisse (en millions de DTS)	4.3	12.0	16.6	25.0

Sources: Autorités malgaches; et prévisions et estimations des services du Fond.

¹ Voir Protocole d'accord technique pour la définition des variables et des ajustements.

² A observer sur une base continue.

Tableau 6. Madagascar : Critères de réalisation et repères structurels pour l'accord au titre de la FRPC, 2008

	Timing
Critères de réalisation	
<ul style="list-style-type: none"> Aucune exonération ni suspension de taxes et/ou de droits de douane ad hoc sauf celles prévues par le Code des Douanes, les traités ou conventions internationaux, et celles explicitement décidées en Conseil de Gouvernement en cas de circonstances exceptionnelles, telles que cataclysme, d'utilité publique ou de raison d'État. 	Continu
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système qui confie le contrôle de la sortie des ports à une équipe composée de représentants de l'administration des douanes et de GasyNet (dans tous les ports où Tradenet est opérationnel), dirigée par un inspecteur des douanes rapportant directement au Directeur des services extérieurs au siège central de la direction générale des douanes. 	31 janvier 2008
<ul style="list-style-type: none"> Soumettre au Parlement une loi visant la promotion des exportations, éliminant le régime des zones et entreprises franches tout en la maintenant pour les entreprises bénéficiant déjà du régime. 	31 mai 2008
<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour, par le Ministère des finances et du budget, de la régulation trimestrielle des engagements jusqu'à la fin de l'année 2008 à l'attention de tous les ministères en tenant compte des dernières perspectives des ressources extérieures et intérieures, ainsi que des dépenses. 	31 juillet 2008
Repères structurels	
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude sur l'opportunité d'un tarif douanier uniforme non nul, sur son impact budgétaire et économique, ainsi que sur les autres choix possibles dans le cadre de l'intégration régionale. 	31 janvier 2008
<ul style="list-style-type: none"> Produire un rapport des dépenses engagées à fin-mars à l'aide du système d'information des finances publiques (SIGFP) comprenant le nombre et les motifs des rejets par la Direction générale du contrôle financier. 	30 avril 2008
<ul style="list-style-type: none"> Produire la balance des comptes à fin mars de toutes les trésoreries reliées au SIGFP qui est utilisée pour la confection du tableau des opérations générales du Trésor (OGT). 	30 avril 2008
<ul style="list-style-type: none"> Transférer automatiquement les données sur la collecte des recettes de la Direction générale des impôts et la Direction générale des douanes à la Direction générale du trésor avec SIGFP. 	30 juin 2008
<ul style="list-style-type: none"> Revoir les directives en matière de gestion des réserves de change de la Banque centrale de Madagascar (BCM). 	30 juin 2008
<ul style="list-style-type: none"> Émettre un appel d'offre international pour le transfert de la gestion de la JIRAMA à un opérateur privé dans le cadre d'un contrat de gestion. 	30 septembre 2008
<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'une nomenclature budgétaire simplifiée dans le budget 2009 pour: (i) établir un lien clair entre les objectifs assignés à chaque ministère et les programmes qu'il met en œuvre; and (ii) identifier clairement les dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté dans le budget. 	31 octobre 2008

PIÈCE JOINTE II

MADAGASCAR : PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE POUR LE SUIVI DES INDICATEURS ET DES CRITÈRES DE RÉALISATION DU PROGRAMME SOUTENU PAR L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET POUR LA CROISSANCE (FRPC) EN 2008

1. Le présent protocole d'accord technique contient la définition des variables utilisées pour établir les critères quantitatifs de réalisation et les indicateurs du programme, leur mode de calcul, ainsi que les ajustements à ces critères qui pourraient s'avérer nécessaires. Les valeurs-cibles au 31 janvier 2008 et au 30 juin 2008 constituent des critères de réalisation; les valeurs-cibles pour le 31 mars 2008, le 30 septembre 2008 et le 31 décembre 2008 sont des indicateurs. Sauf indication contraire, les variables de flux sont exprimées en flux cumulés depuis le début de l'année. Cependant, les critères de réalisation pour le 31 janvier 2008 sont exprimées en flux cumulés depuis le début de l'année 2007.

I. CRITÈRES QUANTITATIFS

A. Plafond des arriérés de paiements extérieurs

2. Ces arriérés se rapportent aux obligations du service de la dette (remboursements du principal et intérêts) au titre des emprunts contractés ou garantis par l'État ou la Banque centrale de Madagascar (BCM). Les obligations du service de la dette (y compris les pénalités et charges d'intérêt impayées) sont en arriéré si elles n'ont pas été réglées à la date d'exigibilité ou dans les délais de grâce convenus avec ou fixés par chacun des créanciers avant leur date d'exigibilité. Ils ne comprennent pas les arriérés résultant du non-règlement du service de la dette pour laquelle des négociations de rééchelonnement sont en cours ou qui sont contestés. Ce critère de réalisation doit être respecté de façon continue.

B. Plafond de la dette extérieure contractée ou garantie à des conditions non concessionnelles

Définition

3. La dette extérieure non concessionnelle a une composante de dons inférieure à 35 pour cent. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette définie au point n° 9 des Directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision du Conseil d'administration n° 12274-00/85, 24 août 2000), mais aussi à tout engagement pris ou garanti pour lequel la contre-valeur n'a pas été reçue. Au titre du programme, la dette non concessionnelle inclut les contrats-bails financiers et tout autre instrument donnant lieu à des engagements financiers contractés ou garantis par l'administration centrale (AC) de Madagascar (définie au paragraphe 9), mais exclut celle contractée dans le cadre d'accords de rééchelonnement et des crédits commerciaux normaux à moins d'un an. Si l'AC de Madagascar a un besoin particulier de contracter de nouvelles dettes

extérieures non concessionnelles, les services du FMI doivent en être informés à l'avance afin d'envisager d'inclure cette demande dans le programme.

Mode de calcul

4. Le taux de concessionnalité sur les nouvelles dettes est calculé sur la base de la moyenne sur 10 ans du taux d'intérêt de référence du marché (TIRM) publié par l'OCDE pour les prêts à échéances supérieures à 15 ans et sur la base de la moyenne sur 6 mois du TIRM pour les prêts à échéances inférieures à 15 ans.

C. Plancher des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale de Madagascar

Définition

5. Les avoirs extérieurs nets (AEN) de la Banque centrale de Madagascar (BCM) sont définis comme la différence entre ses avoirs extérieurs bruts et le total de ses engagements extérieurs, y compris les dettes envers le FMI.

Mode de calcul

6. Le montant-cible des AEN sera mesuré en DTS, sous réserve de l'ajustement en fonction de la plus-value ou moins-value du solde net de l'assistance extérieure à la balance des paiements, comme expliqué ci-après.

D. Plafond des avoirs intérieurs nets de la Banque centrale de Madagascar

Définition

7. Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCM sont définis comme la différence entre la base monétaire et les AEN de la BCM. Ils comprennent le crédit net à l'État, le crédit aux entreprises et particuliers, les créances sur les banques, les engagements vis-à-vis des banques (y compris le produit des appels d'offres négatifs et des opérations d'open market) et les autres postes nets.

Mode de calcul

8. Le montant observé des AIN sera ajusté de l'écart entre le taux de change observé et les taux de changes trimestriels du programme, appliqué au stock des AEN de la BCM et dépôts en devises détenus par l'AC, comme expliqué à la section III ci-après.

9. Ce montant est aussi sujet à ajustement en fonction de la plus-value ou moins-value du solde net des l'assistance extérieure à la balance des paiements, comme expliqué à la section III ci-après.

10. Enfin, le montant observé des AIN sera ajusté en fonction des variations du coefficient de réserves obligatoires, si le nouveau coefficient est entré en application depuis au mois un mois calendaire complet:

- a. en cas de hausse du coefficient de réserves, le montant observé des AIN sera ajusté à la baisse par un montant égal à la variation en points de pourcentage de ce coefficient multipliée par le montant des dépôts du public auprès des banques commerciales; et
- b. en cas de baisse du coefficient de réserves, le montant observé des AIN sera ajusté à la hausse par un montant égal à la variation en points de pourcentage de ce coefficient multipliée par le montant des dépôts du public auprès des banques commerciales.

E. Plafond des besoins de financement intérieurs nets de l'administration centrale

Définition

- 11. L'AC correspond au champ des opérations retracées dans le tableau des opérations globales du Trésor (OGT) (voir la ventilation trimestrielle au Tableau 1).
- 12. Les besoins de financement intérieurs nets de l'AC sont la somme des éléments qui suivent:
 - a. la variation des créances nettes du système bancaire sur l'AC; plus
 - b. la variation de la dette de l'AC envers les institutions non bancaires (intérieures et non-résidentes); plus
 - c. la variation de la dette nette envers les correspondants du Trésor; plus
 - d. les recettes extérieures ou intérieures provenant des opérations de privatisation; plus
 - e. la variation du niveau des dépenses en instance de paiement de l'AC; plus
 - f. la variation des arriérés intérieurs identifiés ; moins
 - g. le transfert du gouvernement pour recapitaliser la BCM en 2007, les paiement d'intérêt en 2007 relatifs à l'obligation émise pour recapitaliser la BCM, et les transferts du gouvernement en 2008 visant à indemniser la BCM pour les coûts associé aux opérations de stérilisation.
- 13. Le montant des paiements en instance de l'AC est la différence entre les dépenses engagées et les dépenses payées.
- 14. Les arriérés intérieurs sont définis au paragraphe 21 ci-dessous.
- 15. Les créances bancaires nettes sur l'État sont mesurées par la variation du crédit net à l'État dans la situation monétaire; elles sont constituées par les créances de la BCM et des banques commerciales sur l'AC, y compris les bons du Trésor par adjudication

(BTA), les autres titres et les obligations, nets des dépôts de l'AC auprès de la BCM et des banques commerciales, y compris les dépôts en devises. Les autorités informeront les services du Fonds de tout changement substantiel dans les comptes bancaires de l'AC, qui pourrait affecter le calcul des créances bancaires nettes sur l'État.

16. Les créances non bancaires sont constituées des BTA et autres bons du Trésor (BT) et obligations placées auprès des institutions non bancaires (intérieures et non-résidentes) et du public.

Mode de calcul

17. Le montant observé des besoins de financement intérieurs nets de l'AC sera ajusté en fonction de l'écart entre les taux de change observés et ceux du programme, appliqué à l'aide budgétaire extérieure nette et au stock des dépôts en devises détenus par l'AC, comme expliqué à la section III ci-après.

18. S'agissant des emprunts non bancaires, les BTA et les autres titres publics doivent être comptabilisés à leur valeur nette au moment de l'émission et non à leur valeur de rachat.

19. Le montant des besoins de financement intérieurs nets de l'AC sera sujet à ajustement en cas de plus-value ou moins-value de l'aide budgétaire extérieure nette comme expliqué à la section III, ainsi qu'en fonction des variations du taux de change par rapport au taux du programme.

F. Plancher des recettes fiscales

Définition

20. Les recettes fiscales comprennent l'ensemble des recettes des impôts intérieurs et des taxes sur le commerce international encaissées par le Trésor.

G. Plafond d'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs

Définition

21. Les arriérés comprennent: (i) toutes les dépenses ordonnancées par le Trésor, mais non payées dans un délai de trois mois; (ii) les remboursements de crédits de TVA aux exportateurs qui ne sont pas remboursés dans un délai de 60 jours à compter du dépôt de demandes conformes à la Direction générale des impôts (DGI); et (iii) des crédits de Taxe sur les produits pétroliers (TPP) et de TVA aux distributeurs de produits pétroliers pour la TPP et la TVA payée sur le pétrole fourni aux compagnies aériennes et maritimes au titre de l'avitaillement en vue du transport international, qui ne sont pas remboursés dans un délai de 60 jours à compter du dépôt de demandes conformes à la Direction générale des douanes. Ce critère de réalisation doit être respecté de façon continue.

II. VARIABLES DE RÉFÉRENCE ET POSTES POUR MÉMOIRE

A. Aide budgétaire extérieure nette

Définition

22. L' aide budgétaire extérieure nette se définit comme l' aide budgétaire extérieure diminuée du service de la dette extérieure sur base caisse (Tableau 2 and 3).

23. L' aide budgétaire extérieure se définit comme l' ensemble des prêts et dons budgétaires (c.-à-d. non liés à des projets) hors assistance au titre de l' Initiative renforcée pour les pays pauvres très endettés (PPTE) sur base caisse accordés en financement et donnant lieu à l' inscription d' une ressource pour le Trésor (soutien budgétaire). Elle exclut les prêts ou remises de dette par le FMI et les aides qui donnent lieu à des contreparties pour le Trésor en monnaie locale après un délai de plus d' un an.

24. Le service de la dette extérieure sur base caisse est le montant du service de la dette extérieure décaissé par l' AC.

Mode de calcul

25. L' aide budgétaire extérieure nette est comptabilisée en DTS et convertie en Ariary (MGA) au taux de change trimestriel du programme. Le montant observé sera ajusté par comparaison avec le montant-cible, comme indiqué à la section III ci-après. Les fonds de contrepartie des aides en nature doivent être comptabilisés lorsqu' ils sont déposés auprès du Trésor.

B. Taux de change du programme

Définition

26. A des fins de comptabilisation uniquement, des taux de change ont été fixés pour la programmation (Tableau 3 du Mémoire de politiques économiques et financières [MPEF] pour 2007⁷ et Tableau 2 ci-joint pour 2008). Les stocks et flux de devises ayant une incidence sur les critères de réalisation ou indicateurs pour 2008 ont été convertis en MGA aux taux de change MGA/DTS du programme. Les montants libellés en dollars EU et en euros ont été convertis en DTS aux taux suivants : 1 DTS = 1,520 \$ EU et 1 DTS = 1,172 € pour 2007 et 1 DTS = 1,538 \$EU et 1 DTS = 1,126 € pour 2008.

⁷ IMF Country Report No. 07/7, Republic of Madagascar: First Review under the Three-Year Arrangement under the PRGF, Memorandum of economic and financial policies, Table 3.

III. FACTEURS D'AJUSTEMENT RELATIFS AUX TAUX DE CHANGE ET À L'AIDE BUDGÉTAIRE EXTÉRIEURE NETT

A. Taux de change

27. Dans les tableaux monétaires et fiscaux, les variables en devises étrangères sont converties en MGA en utilisant le taux de comptabilisation à la date de clôture du bilan pour les stocks, et le taux de la transaction du jour pour les flux.

28. Pour comparer les résultats réalisés aux objectifs du programme, les montant observés des stocks et flux en devises sont convertis au taux de change du programme.

B. Aide budgétaire extérieure nette

29. Dans le cas d'une moins-value de l'aide budgétaire extérieure nette par rapport au montant programmé à toute date d'évaluation, les montant observés des critères de réalisation et indicateurs suivants seront ajustés du montant de la moins-value, à concurrence d'un total maximum de 15 millions de DTS par an, selon la méthode suivante :

- a. le montant observé des AEN de la BCM sera ajusté à la hausse, d'un montant équivalant à un total maximum de 15 millions de DTS;
- b. le montant observé des AIN de la BCM sera ajusté à la baisse, d'un montant équivalant à un total maximum de 15 millions de DTS, converti en MGA au taux de change du programme; et
- c. le montant observé des besoins de financement intérieurs nets de l'AC sera ajusté à la baisse, d'un montant équivalant à un total maximum de 15 millions de DTS, converti en MGA au taux de change du programme.

30. En cas de plus-value excédant 30 millions de DTS de l'aide budgétaire extérieure nette à toute date d'évaluation, le montants observés des critères de réalisation et indicateurs suivants seront ajustés du montant de l'excédent (au-delà de 30 millions de DTS), selon la méthode suivante:

- a. le montant observé des AEN de la BCM sera ajusté à la baisse d'un montant correspondant à l'excédent;
- b. le montant observé des AIN de la BCM sera ajusté à la hausse d'un montant correspondant à l'excédent, converti en MGA au taux de change du programme; et

- c. le montant observé du financement intérieur net sera ajusté à la hausse d'un montant correspondant d'un montant correspondant à l'excédent, converti en MGA au taux de change du programme.

IV. DONNÉES ET INFORMATIONS À COMMUNIQUER AUX SERVICES DU FMI

31. En plus des informations définies dans le Protocole d'accord technique précédent,⁸ les autorités communiqueront les informations suivantes:

Transferts de l'État à la BCM pour couvrir les coûts associé aux opérations de stérilisation.

⁸ IMF Country Report No. 07/7, Technical Memorandum ¶¶ 28–29.

Tableau 1. Madagascar: Opérations Globales du Trésor, flux trimestriels, 2008
(en milliards d'Ariary; montants cumulés depuis le début de l'année)

	Janvier Prog.	Mars Prog.	Juin Prog.	Septembre Prog.	Décembre Prog.
Recettes totales et dons	184.5	548.4	1,288.6	1,885.0	2,569.7
Recettes totales	133.7	401.0	924.8	1,362.6	1,862.1
Recettes fiscales	132.2	396.5	910.9	1,338.3	1,827.1
Recettes fiscales intérieures	62.9	188.8	467.3	681.2	921.9
Recettes douanières	69.2	207.7	443.6	657.2	905.2
Recettes non-fiscales	1.5	4.5	13.9	24.3	35.0
Dons	50.9	147.4	363.8	522.4	707.6
Dons courants	4.3	7.6	87.5	93.6	111.0
Dons en capital	46.6	139.8	276.3	428.7	596.6
Dépenses totales	252.5	759.2	1,566.0	2,333.9	3,303.8
Dépenses courantes	134.5	405.2	847.0	1,253.9	1,718.0
Personnel	67.5	202.6	405.3	607.9	810.6
Intérêts de la dette	15.1	46.9	100.7	135.2	192.9
Intérêts sur la dette extérieure	1.6	6.3	15.3	22.5	32.2
Intérêts sur la dette intérieure	13.5	40.6	85.4	112.7	160.7
Biens et services et transferts	48.9	146.6	312.0	465.2	642.0
<i>Dont</i> : transfert BCM	1.3	4.3	8.7	13.4	19.4
Autres opérations nettes du Trésor ¹	3.0	9.0	29.0	45.6	72.5
Dépenses en capital	118.0	354.0	719.0	1,080.0	1,585.7
Financement intérieur	24.8	74.5	187.8	272.5	416.6
Financement extérieur	93.2	279.5	531.3	807.5	1,169.1
Solde global (base engagements)					
Dons exclus	-118.9	-358.2	-641.3	-971.3	-1,441.6
Dons inclus	-68.0	-210.8	-277.4	-448.9	-734.0
Dons inclus, transferts en capital IADM exclus	-68.0	-210.8	-276.4	-446.9	-717.7
Solde intérieur (base engagements) ²	-24.1	-72.4	-94.7	-141.3	-240.3
Dépenses engagées non-payées ³	-4.8	-14.4	25.6	35.6	0.0
Variation des arriérés intérieurs	-12.8	-38.5	-38.5	-38.5	-38.5
Solde global (base caisse, hors dons)	-136.5	-411.1	-654.2	-974.1	-1,480.1
Solde global (base caisse, y.c. dons)	-85.6	-263.6	-290.3	-451.8	-772.5
Financement	85.6	263.6	290.3	451.8	772.5
Extérieur (net)	45.3	134.0	278.6	468.6	649.1
Prêts	46.5	139.6	296.5	492.2	686.0
Budget	0.0	0.0	41.6	113.4	113.4
Projets	46.5	139.6	254.9	378.7	572.5
Amortissement dû	-1.2	-5.6	-18.0	-23.6	-36.9
Intérieur (net)	40.3	129.6	11.8	-16.8	123.4
Bancaire	16.2	41.8	8.5	-64.8	21.7
Banque centrale	-17.1	-58.2	-16.5	-14.8	46.7
<i>Dont</i> : compte IADM	8.1	8.1	16.3	24.4	32.6
Banque commerciale et OPCA	33.3	100.0	25.0	-50.0	-25.0
Non bancaire	24.1	87.8	3.2	48.0	101.7
Comptes de correspondants du Trésor	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>					
Financement intérieur net ⁴	21.3	72.5	-9.8	-33.0	65.6

Sources: Autorités Malgaches; et estimations et projections des services du Fonds.

¹ Comprend les budgets annexes des entités quasi publiques (c-à-d les autorités portuaires, la Poste, l'imprimerie du gouvernement, les fond de pension des fonctionnaires, et les comptes de correspondants des autorités locales auprès du Trésor).

² Recettes totales moins dépenses totales, à l'exclusion des intérêts sur la dette extérieure et les dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Différence entre dépenses engagées et payées.

⁴ Système bancaire, système non-bancaire, comptes de correspondants du Trésor, recettes de privatisation, dépenses engagées non-payées, et variation des arriérés intérieurs, à l'exclusion des transferts du gouvernement en 2008 pour indemniser la BCM pour les coûts associé aux opérations de stérilisation (PAT, ¶12).

Tableau 2. Madagascar: Aide budgétaire extérieure nette, 2007-Janvier 2008
(Millions de DTS, montants cumulés depuis le 1^{er} janvier 2007)

	2007						2008	
	30-Mar	30-Jun	30-Sep	31-Dec	31-Jan	31-Jan	31-Jan	
	Prog. ²	Réalisé	Prog. ²	Réalisé	Prog. ²	Est.	Prog. Rev.	
Dons budgétaires	0.0	16.5	23.0	16.5	23.0	17.8	24.5	
Union Européenne	0.0	15.9	9.5	15.9	9.5	15.9	21.2	
STABEX et PASA	0.0	0.7	6.5	0.7	6.5	1.9	3.3	
PNUD	0.0	0.0	7.1	0.0	7.1	0.0	0.0	
Prêts budgétaires	0.0	0.0	10.5	0.0	37.4	36.8	36.8	
Banque Mondiale	0.0	0.0	0.0	0.0	26.9	26.3	26.3	
Banque africaine de développement	0.0	0.0	10.5	0.0	10.5	10.5	10.5	
TOTAL	0.0	16.5	33.5	16.5	60.4	54.6	61.3	
Service de la dette extérieure, base caisse ¹	3.5	2.4	14.2	4.9	18.3	8.6	12.7	
Intérêt	0.6	1.0	3.7	1.4	4.1	3.1	6.8	
Principal	2.9	1.4	10.5	3.5	14.2	5.5	5.9	
Aide budgétaire extérieure nette	-3.5	14.1	19.3	11.6	42.1	46.1	48.6	
<i>Memorandum item:</i>								
Taux de change du programme (MGA/DTS) ³	3350	3015	3350	2810	3350	2816	2790	

Source: Autorités malgaches; et estimations et projections des services du Fonds.

¹ Net des flux au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM.

² IMF Country Report No. 07/77, Republic of Madagascar: First Review under the Three-Year Arrangement under the PRGF.

³ Utilisé uniquement à des fins de comptabilisation pour fixer les critères de réalisation et en mesurer la réalisation.

Tableau 3. Madagascar: Aide budgétaire extérieure nette, 2008
(Millions de DTS, montants cumulés depuis le 1er janvier 2008, sauf indication contraire)

	31-Jan ²	31-Mar	30-Jun	30-Sep	31-Dec
Dons budgétaires	24.5	1.4	28.0	28.9	33.3
Union Européenne	24.5	1.4	28.0	28.9	33.3
STABEX et PASA	3.3	1.4	1.4	2.3	6.8
Autre	21.2	0.0	26.5	26.5	26.5
Prêts budgétaires	36.8	0.0	15.0	41.0	41.0
Banque Mondiale	26.3	0.0	0.0	26.0	26.0
BAD	10.5	0.0	15.0	15.0	15.0
Total	61.3	1.4	43.0	69.9	74.4
Service de la dette extérieure (base caisse) ¹	12.7	4.3	12.0	16.6	25.0
Intérêt	6.8	2.3	5.5	8.1	11.6
Principal	5.9	2.0	6.5	8.5	13.3
Aide budgétaire extérieure nette	48.6	-2.9	31.0	53.3	49.4
<i>Pour mémoire:</i>					
Taux de change du progamme (MGA/DTS) ³	2790	2790	2775	2760	2745

Source: Autorités malgaches; et estimations et projections des services du Fonds.

¹ Net des flux au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM.

² Montants cumulés depuis le 1er janvier 2007.

³ Utilisé uniquement à des fins de comptabilisation pour fixer les critères de réalisation et en mesurer la réalisation.

Déclaration du représentant des services du FMI sur la République de Madagascar
30 janvier 2008

1. La présente déclaration résume l'évolution économique depuis la publication du rapport des services du FMI (11 janvier 2008). Cette évolution ne modifie pas l'évaluation effectuée par les services du FMI.
2. L'inflation annuelle s'établissait fin décembre à 8,2 %, soit un peu moins que prévu en raison de l'évolution des prix des produits non alimentaires.
3. Selon les données budgétaires préliminaires, les recettes fiscales ont été plus élevées que prévu jusqu'à fin décembre 2007, tant pour ce qui est des recettes intérieures (en particulier la TVA et l'impôt foncier) que des recettes douanières.
4. D'après les données révisées portant sur les trois premiers trimestres de l'année, le solde des transactions courantes pour 2007 s'annonce légèrement supérieur aux prévisions (d'environ 0,3 % du PIB), principalement parce que les transferts ont été plus élevés que prévu, ce qui a permis aussi d'accumuler davantage de réserves de change.
5. Selon les données monétaires préliminaires, les autorités ont confortablement atteint les objectifs indicatifs de fin d'année pour les avoirs extérieurs nets et les avoirs intérieurs nets. Cependant, la base monétaire était supérieure aux prévisions fin décembre, car les opérations d'open market de stérilisation ont été moins importantes que prévu.
6. Le taux de change effectif nominal a été relativement stable jusqu'à fin janvier 2008 et le rendement moyen des bons du Trésor est resté légèrement positif en termes réels.

Le Conseil d'administration du FMI conclut les deuxième et troisième revues de l'accord triennal au titre de la FRPC en faveur de Madagascar et approuve un décaissement de 25 millions de dollars EU

Communiqué de presse n° 08/12 (F)

Le 31 janvier 2008

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les deuxième et troisième revues des résultats économiques de Madagascar dans le cadre d'un accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). L'achèvement de ces revues permet à Madagascar de tirer un montant équivalent à 15,7 millions de DTS (environ 25,0 millions de dollars EU), ce qui porte le montant total des décaissements au titre de la FRPC à 31,4 millions de DTS (environ 49,9 millions de dollars EU).

En achevant la revue, le Conseil a également accordé des dérogations pour le non-respect d'un critère de réalisation quantitatif concernant le plafond du financement intérieur net de l'administration centrale, d'un critère de réalisation quantitatif relatif au plancher des recettes fiscales, d'un critère de réalisation structurel concernant la mise en œuvre du plan de recapitalisation de la Banque centrale de Madagascar, et d'un critère de réalisation structurel concernant la fixation, par le Ministère des finances et du budget, de plafonds d'engagements trimestriels pour tous les ministères. Le Conseil a aussi modifié deux critères de réalisation.

Le 21 juillet 2006, le Conseil a approuvé l'accord triennal (voir le [Communiqué de presse n° 06/163](#)) pour un montant total de 54,49 millions de DTS (près de 87,5 millions de dollars EU) à l'appui du programme économique des autorités pour la période 2006–08.

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI pour les pays à faible revenu. Les programmes qu'elle appuie reposent sur des stratégies nationales de réduction de la pauvreté adoptées à l'issue d'un processus participatif auquel sont associés la société civile et les partenaires au développement, et présentées dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). L'objectif est de faire en sorte que les programmes appuyés par la FRPC s'inscrivent dans un cadre de politiques macroéconomique, structurelle et sociale de nature à stimuler la croissance et à faire reculer la pauvreté. Les prêts au titre de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 0,5 % et remboursables sur 10 ans, avec une période de grâce de 5 ½ ans pour le remboursement du principal.

À l'issue des délibérations du Conseil sur le programme économique de Madagascar appuyé par le FMI le 30 janvier 2008, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint du FMI et Président par intérim du Conseil, a fait la déclaration suivante:

«Il convient de féliciter les autorités malgaches pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre de leur programme économique en 2007. Malgré l'augmentation des prix mondiaux de l'énergie, la croissance du PIB réel a été vigoureuse, l'inflation a fléchi et la position des réserves internationales s'est améliorée.

«Les principales mesures économiques qui sous-tendent le budget de 2008 consistent à mobiliser les recettes, qui restent faibles au regard des normes internationales, à financer les dépenses prioritaires et à améliorer la gestion des finances publiques. La réforme remarquable de la politique fiscale introduite dans le budget de 2008 a pour but de simplifier et d'améliorer l'efficacité du code des impôts; elle facilitera la mobilisation nécessaire des recettes, au même titre que la réforme en cours des administrations des impôts et des douanes. Ces mesures permettront d'affecter des ressources budgétaires accrues aux secteurs prioritaires et devront être accompagnée d'actions visant à renforcer la gestion des finances publiques.

«Il convient de saluer l'engagement des autorités à poursuivre une politique monétaire et de change axée sur la baisse de l'inflation tout en évitant une appréciation excessive du taux de change. La banque centrale devrait continuer à tirer parti de l'afflux d'investissements miniers pour accroître ses réserves de change tout en absorbant l'excédent de liquidités au moyen d'opérations d'open-market.

«L'intention des autorités de finaliser et de mettre en œuvre leur stratégie de développement du secteur financier est bienvenue. Les autorités devraient poursuivre leurs efforts pour améliorer les conditions d'un développement du secteur financier impulsé par le secteur privé.

«La réforme de la société nationale d'eau et d'électricité (JIRAMA) revêt une grande importance pour l'amélioration des résultats macroéconomiques. Il convient de concevoir et de mettre en œuvre un plan ambitieux de développement du secteur de l'électricité.

«Les administrateurs ont noté que les autorités malgaches n'ont pas assuré l'exactitude des informations communiquées au Conseil sur les dérogations accordées par les autorités suite au non respect des procédures normales exigées pour l'importation, le dédouanement et l'évaluation des marchandises. Cela a entraîné un décaissement non conforme après la conclusion de la première revue de l'accord au titre de la FRPC, en décembre 2006. Les administrateurs ont pris note des explications des autorités sur la communication d'informations erronées et de l'audit indépendant qui a été effectué. Compte tenu de la rapidité des mesures correctives qui ont été prises pour améliorer les contrôles au niveau de l'administration douanière et de l'engagement des autorités à poursuivre les objectifs du programme, le Conseil d'administration a décidé d'accorder une dérogation pour le non respect du critère de réalisation permanent qui a donné lieu au décaissement non conforme.»

Déclaration de M. Rutayisire sur la République de Madagascar
Réunion du Conseil d'administration
Le 30 janvier 2008

Au nom des autorités malgaches que je représente, je tiens à remercier le Conseil d'administration et la Direction du FMI de l'appui qu'ils ont continué d'apporter au processus de réforme engagé pour permettre à Madagascar de connaître une croissance économique durable et un recul de la pauvreté. Je souhaite remercier aussi les services du FMI pour le dialogue constructif et les échanges fructueux qu'ils ont eus avec les autorités à l'occasion de leur récente visite à Antananarivo. Comme elles l'avaient fait pour les revues précédentes, les autorités ont notifié leur consentement à la publication des rapports relatifs aux deuxième et troisième revues.

Madagascar a continué d'enregistrer des résultats positifs dans le cadre de la FRPC. Sous l'impulsion du Plan d'action pour Madagascar (PAM), du DSRP et des réformes prévues dans le programme appuyé par la FRPC, les efforts engagés pour stabiliser l'économie, accélérer la croissance et réduire la pauvreté se sont poursuivis. Ils ont permis à l'économie de confirmer ses bons résultats en affichant une forte expansion, une inflation et des taux d'intérêt en recul ainsi qu'un recours limité de l'État au financement intérieur. Les politiques budgétaire et monétaire sont restées sur la bonne voie, en dépit d'un certain retard dans la mise en œuvre des réformes structurelles dû à l'insuffisance des capacités institutionnelles. Toutes les fois que cela était nécessaire, les autorités ont pris des mesures correctives énergiques pour atteindre les objectifs programmés.

Les perspectives économiques sont encourageantes. Le taux de croissance devrait doubler par rapport à sa moyenne des dix dernières années, sous l'effet conjugué des grands travaux de construction liés aux projets miniers et de l'essor des exportations. L'inflation confirmera son repli et l'on s'attend à ce que la situation extérieure s'améliore. Le pays n'en demeure pas moins vulnérable aux chocs exogènes, notamment aux cyclones, et la pauvreté reste endémique. Pour que Madagascar progresse plus vite vers les OMD, des ressources considérables doivent être mobilisées, tant sur le plan interne—via un meilleur recouvrement des recettes—que sur le plan externe, via une aide extérieure accrue. Les autorités sont déterminées à redoubler d'efforts pour assainir davantage les finances publiques, maintenir la stabilité macroéconomique et accélérer l'exécution des réformes structurelles, en particulier dans le secteur de l'électricité, afin de dynamiser la croissance et de rendre l'économie plus compétitive. Elles sont aussi reconnaissantes à la communauté internationale pour le soutien

financier apporté à Madagascar et pour l'initiative d'allègement de la dette, qui leur permettra de redéployer des ressources importantes vers la lutte contre la pauvreté. Les autorités finalisent une série d'accords bilatéraux d'annulation de la dette extérieure et tiennent à réaffirmer leur engagement à maintenir celle-ci un niveau viable, de façon à dégager les marges de manœuvre nécessaires pour accélérer la croissance économique et faire reculer encore la pauvreté.

Évolution économique récente

Les performances macroéconomiques récentes sont satisfaisantes. La croissance du PIB réel est passée de 5 % en 2006 à 6,3 % en 2007, sous l'impulsion des investissements directs étrangers (IDE) massifs liés à deux grands projets miniers, qui ont plus que compensé l'impact des cyclones et des inondations sur l'agriculture (la production de riz et de vanille, en particulier). L'inflation a encore ralenti, passant de 10,9 % il y a un an à 8,2 % fin 2007, suite au resserrement de la politique monétaire et à l'appréciation de la monnaie nationale, dont l'impact a plus que compensé la hausse antérieure des prix imputable aux denrées alimentaires. Ces résultats sont dus au fait que les autorités ont continué d'appliquer une politique monétaire rigoureuse pour maîtriser l'inflation. Ainsi, la banque centrale a ponctionné environ 80 % de la liquidité injectée et réduit le financement de l'État. Elle a aussi pris des mesures pour renforcer son système d'audit interne. Enfin, ses interventions sur le marché des changes et le redressement des importations ont aidé à stabiliser le taux de change nominal depuis mai 2007.

Sur le plan budgétaire, les autorités ont engagé en 2007 un processus d'ajustement qui vise à prendre en compte à la fois l'insuffisance des recettes et les dépassements de crédits causés par la recapitalisation de la BCM et la sous-estimation de certaines dépenses (remboursement des crédits de TVA, pensions des fonctionnaires civils, transfert à la JIRAMA). L'exécution du budget s'est néanmoins poursuivie de façon globalement satisfaisante, car la mobilisation moins bonne que prévu des recettes fiscales—suite à des déficiences dans l'administration de l'impôt—a été compensée par une exécution plus lente des dépenses et par les coupes opérées dans les dépenses non prioritaires pour atteindre les objectifs du programme. Aussi le financement intérieur net a-t-il été inférieur au plafond programmé. Sur le front extérieur, en dépit d'un creusement du déficit des transactions courantes attribuable aux importations liées aux projets miniers et aux entreprises franches, la balance des paiements s'est redressée sous l'effet conjugué d'un service de la dette extérieure réduit et des entrées d'IDE. En conséquence, la banque centrale a accumulé davantage de réserves en devises.

Les résultats obtenus dans le cadre de la FRPC sont restés positifs. Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été respectés, à l'exception du plafond du financement intérieur de l'État (fin décembre 2006) et du plancher de recettes fiscales (fin juin 2007). Les autorités ont pris des mesures correctrices, révisant à la hausse les crédits alloués aux dépenses

obligatoires et procédant à des coupes compensatoires dans les dépenses non prioritaires pour maintenir le plafond du financement intérieur dans les limites des objectifs programmés. Elles ont aussi renforcé l'administration des recettes de façon à respecter le critère de réalisation pour la fin janvier 2008 concernant le plancher des rentrées fiscales. Les autorités ont également mis en œuvre, avec un léger retard toutefois, deux critères de réalisation structurels concernant la recapitalisation de la banque centrale et la publication (fin mars) de plafonds d'engagements trimestriels. Comme prévu, les autorités ont relevé les tarifs de l'eau et de l'électricité de 15 % en octobre 2007. Mais, étant donné le temps nécessaire et le consensus à mobiliser pour mener à bien certaines réformes structurelles, elles ont demandé que quatre repères—concernant la politique commerciale, la gestion des finances publiques et la réforme du secteur de l'électricité—soient reportés de 2007 à 2008.

Pour éviter de nouveaux cas de communication de données inexacts au sujet de l'absence de dérogations aux procédures établies en matière d'importation, de dédouanement et de détermination de la valeur en douane des marchandises, les autorités ont confié une mission d'audit des opérations d'importation à un cabinet comptable international indépendant et commencé à mettre en œuvre une série de sept mesures correctrices, conçues en étroite coopération avec les services du FMI, pour améliorer le recouvrement des recettes par les services douaniers. Le gouvernement s'est aussi engagé à discuter des conclusions de l'audit avec les services du FMI lors de la prochaine revue du programme, afin de s'accorder avec eux sur les autres mesures prioritaires à prendre pour renforcer l'administration des douanes.

Politique économique et financière pour 2007–08

Le cadre macroéconomique pour 2008 repose sur les priorités du PAM et vise à consolider les acquis de 2007. Selon les projections, la croissance devrait atteindre 7,3 % en raison de l'impact des grands investissements miniers sur le secteur de la construction et des solides performances de l'industrie textile et du tourisme. L'investissement devrait ainsi être porté à 34 % du PIB. En dépit de la hausse des cours mondiaux du pétrole, l'inflation devrait se maintenir autour de 8 % grâce à la conduite de politiques monétaire et budgétaire prudentes. Dans ce cadre, les autorités s'appliqueront à accroître les recettes fiscales, améliorer la qualité des dépenses publiques, faire reculer encore l'inflation et mettre en œuvre les réformes structurelles indispensables à la croissance.

Dans le domaine budgétaire, la loi de finances pour 2008 approuvée par le Parlement est alignée sur les priorités du PAM et du DSRP, et implique plus étroitement les régions dans la définition et l'exécution de la politique budgétaire. Les grandes priorités en la matière sont d'améliorer encore la mobilisation des recettes, de financer les dépenses prioritaires inscrites au DSRP et de resserrer la gestion des finances publiques.

Côté recettes, les autorités sont résolues à poursuivre les efforts qu'elles ont engagés pour moderniser le code des impôts en vue d'accroître les recettes fiscales et d'instaurer un climat

propice à la croissance. Conformément aux recommandations du Département des finances publiques du FMI, elles ont pris des mesures pour consolider le barème de l'impôt sur le revenu en un taux unique, rehausser le seuil d'assujettissement à la TVA, porter le taux de celle-ci de 18 à 20 % et réduire la liste des produits soumis aux droits d'accise. Les autorités malgaches entendent aussi promouvoir une nouvelle législation visant à supprimer le régime des zones et entreprises franches pour les nouvelles entreprises—tout en autorisant les entreprises déjà en place à conserver les droits acquis dans ce cadre—et se penchent sur la fiscalité des projets miniers, avec l'aide de la Banque mondiale. Ces mesures seront complétées par la poursuite des plans d'action prioritaires destinés à renforcer le suivi des grands et moyens contribuables par les services fiscaux et douaniers. Afin d'améliorer l'administration des impôts et des douanes, les autorités aboliront toutes les exonérations fiscales ou douanières «ad hoc», amélioreront la transparence et créeront une nouvelle plateforme électronique reliant tous les agents économiques qui jouent un rôle dans le commerce extérieur.

Côté dépenses, les autorités utiliseront la marge de manœuvre dégagée par l'augmentation des recettes fiscales et de l'aide extérieure pour accroître les crédits consacrés aux dépenses prioritaires, sans alourdir encore l'endettement intérieur. Outre l'affectation de crédits aux secteurs prioritaires, le budget 2008 prévoit la restructuration de la caisse de retraite de la fonction publique, la régularisation de l'encours des arriérés accumulés avant le lancement du programme en juillet 2006 et le paiement de la TVA sur les dépenses en capital financées par des ressources extérieures. Les autorités ont constitué également des réserves pour faire face à d'éventuelles situations d'urgence au second semestre 2008, en fonction des résultats obtenus sur le front des recettes et des dépenses.

Les autorités sont résolues par ailleurs à progresser dans l'exécution du programme de gestion des finances publiques pour améliorer l'exécution du budget et consolider les finances de l'État. À cette fin, elles entendent exploiter pleinement le potentiel du système d'information budgétaire pour affiner la préparation, le suivi et l'exécution du budget et décentraliser encore l'exécution des dépenses en capital en vue d'amplifier leur impact sur le terrain. Les autorités consolideront aussi les finances publiques en prenant des mesures pour résorber le déficit structurel du régime de retraite par répartition de la fonction publique et poursuivant la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives.

Dans le domaine de **la monnaie et des changes**, les autorités entendent continuer de mener une politique prudente pour maintenir l'inflation en dessous de 10 % et éviter toute possibilité de surévaluation du taux de change. L'inflation a diminué et l'intervention de la banque centrale sur le marché des changes a porté ses fruits en permettant au pays d'atteindre ses objectifs extérieurs. En réponse à l'augmentation de la demande de monnaie consécutive aux flux d'IDE et aux progrès de l'intermédiation financière, la banque centrale a révisé à la hausse son objectif de croissance de la monnaie centrale. Les autorités ont saisi cette opportunité de constituer des réserves de change, tout en épongeant l'excès de liquidité par

des opérations d'open market. Elles sont prêtes, si la croissance de la masse monétaire s'écarte du sentier programmé, à amplifier leurs opérations d'open market pour maintenir l'inflation en dessous de 10 %. Pour préserver la compétitivité de l'économie malgache, les autorités ont pris des mesures afin d'atténuer les pressions en faveur d'une appréciation de l'ariary, allongeant notamment le délai de rapatriement des recettes d'exportation et relevant le plafond des positions en devises des établissements de crédit.

Dans le domaine **structurel**, les autorités sont déterminées à poursuivre la mise en œuvre des mesures prévues dans le PAM pour réduire le coût des activités économiques et améliorer l'intermédiation financière. Afin de favoriser *l'essor du secteur privé*, le Parlement a adopté une nouvelle loi destinée à sécuriser et faciliter l'investissement, simplifier les procédures administratives et améliorer l'accès à la propriété commerciale. Les autorités reconnaissent qu'il faut encore progresser dans le *secteur de l'électricité*, compte tenu des formidables défis que doit relever la JIRAMA (qui appartient à l'État). À court terme, pour que la compagnie se rapproche de l'équilibre financier, elles se sont engagées à procéder à deux relèvements supplémentaires de 15 % des tarifs de l'électricité en 2008, suivis de l'adoption d'une formule de détermination automatique des prix et de transferts budgétaires, pour financer les investissements de rénovation prioritaires. Ces efforts ouvriront la voie à un processus de restructuration et de développement plus fondamental qui suppose des financements considérables. Pour relever durablement ces défis, les autorités mettent au point une stratégie d'implication du secteur privé à moyen terme, tout en prorogeant le mandat de l'équipe de gestion actuelle, de façon à disposer de suffisamment de temps pour lancer un nouveau contrat de gestion en 2009.

Les réformes clés prévues pour 2008 dans le *secteur financier* consistent à renforcer l'indépendance financière de la banque centrale via sa recapitalisation, l'utilisation de nouveaux instruments de politique monétaire et la mise au point d'un système de contrôle des coûts. Dans le cadre des efforts de réforme, les autorités examineront aussi les directives de la banque centrale concernant la gestion des avoirs en devises et réactualiseront la loi qui régit ses activités de façon à la mettre en conformité avec les conditions posées par la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC). Afin d'encourager l'intermédiation financière et la croissance économique, les autorités préparent une stratégie sectorielle consistant à créer une centrale des risques afin d'améliorer la qualité des statistiques financières, mettre en place un système de paiement en temps réel et intensifier le contrôle des établissements de crédit. Elles envisagent aussi, en étroite collaboration avec la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds, de lancer de nouvelles initiatives—dont la création d'une banque de développement—, de mettre en place un marché boursier et de transformer le réseau public des caisses d'épargne en un établissement bancaire. Dans tous ces domaines, les autorités entendent avancer avec prudence et cherchent à bénéficier de l'assistance disponible, tout en veillant à respecter les conditions de transparence, à établir des mécanismes de gouvernance adéquats et à limiter les risques pour le budget.

En ce qui concerne la *libéralisation du commerce*, les autorités ont redoublé d'efforts pour supprimer progressivement les droits appliqués aux importations en provenance de la SADC, l'objectif étant de les faire disparaître totalement d'ici 2012. Elles ont aussi conclu, avec l'Union européenne (UE), un accord intérimaire qui couvre les volets accès au marché, pêcheries et développement de l'Accord de partenariat économique (APE). Aux termes de cet accord, Madagascar supprimera graduellement, sur une période de 15 ans, 80 % des droits frappant les importations en provenance de l'UE. L'APE et l'accord de libre-échange avec la SADC auront un impact minimal sur les recettes à court terme, qui sera plus que compensé par le relèvement de la TVA.

S'agissant enfin de la *gouvernance*, les autorités se sont engagées à assurer la transparence budgétaire de la gestion des ressources pétrolières et minérales considérables du pays. Elles ont d'ores et déjà pris une série de mesures dans ce sens, notamment en adhérant à l'Initiative pour la transparence des industries extractives et en créant une commission conjointe qui rassemble des représentants des sociétés minières, de l'État et de la société civile afin de préparer un plan d'action de nature à assurer une plus grande transparence dans la collecte et l'allocation des recettes tirées des activités minières et pétrolières. Elles s'efforcent aussi de mettre au point un dispositif permettant d'éviter le «syndrome hollandais»—avec le gouvernement norvégien et d'autres partenaires pour le développement—et entendent créer un fonds pour les générations futures qui aura pour mandat d'investir à l'étranger une fraction des recettes tirées des ressources minérales.

Conclusion

Les autorités que je représente ont accompli des progrès très sensibles dans l'internalisation et l'exécution des politiques et des réformes définies dans le programme appuyé par la FRPC. Depuis le point d'achèvement visé dans l'Initiative PPTE, elles ont énoncé une stratégie claire d'alignement des priorités du Plan d'action pour Madagascar (PAM) et du DSRP sur les crédits budgétaires alloués. Les autorités ont aussi pris une série de mesures pour maintenir le programme sur la bonne voie, en apportant notamment les correctifs nécessaires pour protéger davantage les recettes douanières et en confiant une vaste mission d'audit à un cabinet comptable international indépendant afin de renforcer l'administration des douanes, tout en gérant de façon plus transparente les finances publiques et le secteur des industries extractives. Au vu des solides résultats macroéconomiques enregistrés en 2006–07, de l'ambitieux programme prévu pour 2008 et des mesures prises pour remédier au non-respect de certains critères de réalisation, je demande l'achèvement des seconde et troisième revues ainsi que l'octroi de dérogations pour le non-respect de deux critères de réalisation quantitatifs et trois critères de réalisation structurels, ainsi que la modification de deux critères de réalisation continus.